



Canadian Grain Commission
Commission canadienne
des grains

Commission canadienne des grains

le 31 mars 2005

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Andy Mitchell

Canada

Table des matières

<i>SECTION I – SURVOL</i>	1
Message du ministre	2
Message de la commissaire en chef	3
Déclaration de la direction	5
Renseignements sommaires	6
Description et responsabilités du ministère	6
Rendement global de la CCG	7
 <i>SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE</i>	16
Résultat stratégique 1 : Un système d’assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux	17
Résultat stratégique 2 : Un système d’assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l’industrie céréalière	30
Ressources financières :	32
Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens	34
Résultat stratégique 4 : La défense des droits des producteurs.....	41
 <i>SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</i>	48
Renseignements organisationnels	49
Partenaires de la CCG.....	50
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein.....	52
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme.....	53
Tableau 3 : Postes votés ou législatifs	54
Tableau 4 : Coût net pour l’organisme	55
Tableau 5 : Sources des revenus disponibles.....	56
Tableau 6 : Fonds renouvelable de la CCG	57
Tableau 7 : Rapport sur les frais d’utilisation pour 2004-2005 – <i>Loi sur les frais d’utilisation</i>	59
Tableau 8 : Réponse aux vérifications et aux évaluations pour l’exercice 2004–2005	61
Tableau 9 : Approvisionnement et marchés.....	63
Tableau 10 : Initiative d’amélioration des services	64
 <i>SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT</i>	65
Annexe 4 : Initiatives gouvernementales.....	66
Annexe 5 : Services généraux.....	70
Annexe 6: Normes de rendement et résultats	75

SECTION I – SURVOL

Message du ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2004-2005. Il explique comment la CCG a utilisé les ressources mises à sa disposition du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 pour réglementer la manutention des grains et établir des normes relatives aux grains tout en protégeant les intérêts des producteurs et en garantissant un approvisionnement constant de grains aux acheteurs canadiens et étrangers.



Le Canada est reconnu à l'échelle mondiale pour la qualité, la fiabilité, l'uniformité et la salubrité de ses exportations de grain. Ces facteurs importants permettent aux exportateurs canadiens d'occuper une place de choix sur des marchés céréaliers internationaux très concurrentiels et en constante évolution.

Cet avantage concurrentiel est mis en valeur grâce au Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) qui vise à faire la promotion du Canada comme leader mondial en matière de salubrité et de qualité des aliments, ainsi que de protection de l'environnement. La CCG joue un rôle primordial en appuyant les buts du CSA pour faire en sorte que les grains et les produits céréaliers répondent aux normes établies qui permettent aux producteurs canadiens d'obtenir les meilleurs prix possibles pour leurs produits.

À cette fin, la CCG doit réagir à l'évolution sans précédent qui marque l'industrie céréalière. Le présent rapport décrit les responsabilités de la CCG et les défis importants auxquels elle est confrontée, ainsi que les moyens entrepris pour s'y attaquer.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

L'honorable Andy Mitchell

Message de la commissaire en chef

J'aimerais vous présenter le Rapport sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2004-2005.

Le Canada jouit d'une réputation enviable de fournisseur de grains salubres de haute qualité sur les marchés intérieurs et étrangers. La CCG joue un rôle important dans le maintien de la réputation du Canada en offrant des services d'assurance de la qualité et de la quantité et en effectuant des analyses sur la salubrité des grains. Elle contribue ainsi à l'établissement d'une image de marque canadienne pour le grain. Les clients savent que lorsque la CCG émet un certificat pour un lot de grain, ils sont assurés de l'uniformité et de la qualité du produit.

La CCG réglemente le secteur du grain pour maintenir l'intégrité de l'industrie céréalière du Canada et pour assurer le traitement équitable des producteurs canadiens.

La CCG a dû relever de nombreux défis au cours de l'exercice 2004-2005 : pression à l'endroit du système de classement visuel canadien, préoccupations accrues des consommateurs en ce qui a trait à la salubrité des grains et décisions commerciales défavorables. La CCG a continué à d'exécuter son mandat malgré ces défis et une piètre campagne agricole, qui a accentué la pression sur ses ressources. Voici certains points saillants du dernier exercice :

- Pour surmonter les problèmes que soulèvent les variétés de blé non enregistrées et indistinguables visuellement ainsi que les obstacles que présente la distinction visuelle des grains (DVG) pour la création et la manutention de variétés de blé non meunier, la CCG a entrepris et continue d'élaborer une Stratégie d'assurance qualité pour le blé. La Stratégie prévoit :
 - La tenue d'un colloque international, en juin 2005 pour discuter des problèmes liés à l'identification variétale ainsi que de la mise au point d'analyses et de processus rapides et économiques pour répondre aux besoins évolutifs en matière d'assurance de la qualité des grains.
 - La surveillance continue du déchargement des expéditions par wagon et par navire pour détecter la présence de variétés de blé non enregistrées (c.-à-d. non admissibles à l'enregistrement).
 - La participation de la CCG à un groupe de travail sur les variétés non admissibles, auquel participent aussi la Western Grain Elevators Association (WGEA) et la Commission canadienne du blé (CCB). Le groupe de travail étudie le rôle de la CCG en matière de surveillance et de vérification des procédures au titre d'un éventuel système d'assurance-qualité sectoriel visant à minimiser la possibilité que des expéditions de grain ne respectent pas les exigences du système de classement de la CCG en ce qui a trait aux variétés non admissibles.
 - L'élaboration d'une proposition visant le remaniement de certaines classes de blé secondaires afin de faciliter l'enregistrement et la manutention de variétés de blé non meunier à rendement élevé, qui ne peuvent pas être enregistrées à l'heure actuelle en raison des contraintes liées à la DVG. La proposition a été présentée pour fin de discussion en juin 2005.

- Les fonctionnaires de la CCG, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Transport Canada et de Commerce international Canada ont élaboré une approche intégrée visant à mettre le Canada en conformité avec les obligations de l'OMC relatives au grain, au plus tard en août 2005. L'autorisation de réception que devaient obtenir les silos agréés avant d'accepter du grain importé ainsi que la restriction relative au mélange du grain prévue par la *Loi sur les grains du Canada*, seront annulées. Le nouveau règlement proposé, qui s'appliquera à tous les grains, canadiens et étrangers, garantira le respect de l'intégrité et des objectifs des politiques canadiennes en matière d'assurance de la qualité des grains.
- La CCG a entrepris un projet qui lui permettra de respecter ses obligations au titre de la *Loi sur les grains du Canada* et qui appuiera deux de ses résultats stratégiques, soit la protection des producteurs et le maintien d'un système d'assurance de la qualité des grains. Afin d'élaborer le « Plan de conformité au régime d'agrément », la CCG a travaillé en étroite collaboration avec les membres de l'industrie pour concevoir une approche concertée en matière d'agrément et de garantie, ainsi que pour cerner et évaluer des actes de garantie de rechange plus économiques pour l'industrie, tout en offrant une protection satisfaisante aux producteurs. Il existe maintenant une police d'assurance pour les comptes créditeurs à l'intention des sociétés agréées comme mesure de rechange à la garantie sous forme de caution et de lettre de créance que doivent verser les sociétés agréées auprès de la CCG.
- À la suite d'un projet de deux ans, la CCG a conçu une méthode d'analyse rapide et objective pour prédire la capacité d'entreposage à long terme des lots individuels d'orge brassicole. L'analyse rapide de la viscosité permet de détecter et de mesurer le degré de prégermination de l'orge. La méthode mise au point aidera les sociétés à prendre des décisions sur l'orge brassicole entreposée et à réduire les risques liés à la commercialisation pour les producteurs, les négociants, les sociétés céréalières et les malteries.
- On a reconnu de nouveau la valeur de l'enquête annuelle sur les récoltes, qui permet à la CCG de renseigner les négociants et les consommateurs sur les dommages touchant la qualité des cultures des prairies.

Je vous invite à lire ce rapport pour en apprendre davantage sur nos réalisations et sur la façon dont la CCG a continué à exécuter son mandat au cours de la dernière année.

La commissaire en chef de la Commission canadienne des grains



Chris Hamblin

Déclaration de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains pour l'exercice se terminant le 31 mars 2005.

Le document a été préparé selon les principes d'établissement de rapport énoncés dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor et :

- respecte les exigences relatives à l'établissement de rapport;
- est fondé sur une architecture des activités de programmes (AAP) approuvée;
- présente des données constantes, complètes, équilibrées et exactes;
- fournit une base de reddition de comptes quant aux résultats recherchés ou obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont accordées;
- fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le Budget des dépenses et les Comptes publics.

Le chef de l'exploitation



Gordon Miles

Renseignements sommaires

Mandat

La Commission canadienne des grains tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la *Loi*, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers.

Vision

La vision de la CCG est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la protection des producteurs.

Description et responsabilités du ministère

L'honorable Andy Mitchell, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, est le ministre responsable de la CCG. La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le ministre. Le chef de l'exploitation relève de la commissaire en chef et coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. L'administration centrale est établie à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie sont divisés en cinq régions : Bayport, Est, Pacifique, Prairies et Thunder Bay. Le 31 mars 2005, la CCG comptait 621 équivalents temps plein.

La CCG peut avoir jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. À l'heure actuelle, la CCG compte quatre commissaires adjoints, mais elle en compte d'ordinaire cinq. Les commissaires adjoints se chargent d'entendre les plaintes et de répondre aux demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de faire la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la structure organisationnelle de la CCG, prière de consulter la section III.

La CCG améliore les possibilités de commercialisation du grain au bénéfice des producteurs par l'entremise de ses services et de ses programmes dans les domaines de l'inspection, de la pesée, de la recherche et de l'appui aux producteurs, décrits dans les objectifs stratégiques de la section II. La prestation de ces services de manière uniforme se traduit par des transactions sur les grains équitables ainsi que par des expéditions de grains fiables et constantes. Le financement des programmes et des activités de la CCG provient principalement d'un fonds renouvelable et d'un crédit parlementaire.

Total des ressources financières de la CCG

Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Autorisations (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)
63 436	63 472	63 285

Total des ressources humaines de la CCG

Prévues	Réelles	Différence
675	621	54

Rendement global de la CCG

Les priorités et le rendement de la CCG définissent la réaction de l'organisme à l'évolution constante du secteur agricole canadien et visent à répondre aux besoins actuels des membres de l'industrie. La CCG est confiante que les résultats énumérés dans le RMR décrivent le travail réalisé par la CCG dans l'intérêt à long terme de l'industrie agricole canadienne, notamment des producteurs.

Résumé du rendement ministériel pour chaque résultat stratégique et priorité

Résultats stratégiques	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)	Résultats prévus et situation actuelle
<p>Résultat stratégique 1 Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux</p> <p><u>Priorités 2004-2005</u></p> <p>1. Offrir des services d'inspection conformes au mandat législatif défini dans la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.</p> <p>2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité.</p> <p>3. Se doter d'un système d'assurance de la qualité du grain qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et avoir la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises.</p>	<p>perma- nent</p>	<p>\$40, 620</p>	<p>\$39, 186</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un système d'assurance de la qualité du grain qui augmente les possibilités de commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie. • Prestation efficace des services d'inspection. • Satisfaction de la clientèle envers le système canadien d'assurance de la qualité du grain. • Réponse aux exigences croissantes de l'industrie en matière d'analyses constantes et exactes. • Les vendeurs et les acheteurs disposent de données sur la salubrité du grain canadien. • Capacité accrue d'identifier la composition variétale des expéditions de blé et de séparer des expéditions de variétés particulières. • Assurance de la préservation de l'identité des grains expédiés au titre d'un programme de PI et vérification que la qualité des expéditions en vrac n'est pas touchée par la présence de variétés non distinguables visuellement.

Résultats stratégiques	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)	Résultats prévus et situation actuelle
<p>Résultat stratégique 2 Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière.</p> <p><u>Priorités 2004-2005</u></p> <p>1. Offrir des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.</p> <p>2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité.</p>	<p>perma- nent</p>	<p>\$11, 998</p>	<p>\$12, 092</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui augmente les possibilités de commercialisation du grain dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie. • Données supplémentaires sur la quantité et meilleure gestion des stocks de grain dans les silos primaires. • Exactitude des transactions réalisées aux silos terminaux et de transbordement. • Réponse aux besoins particuliers de l'industrie et des acheteurs. • Augmentation des possibilités de commercialisation du grain.
<p>Résultat stratégique 3 Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens.</p> <p><u>Priorités 2004-2005</u></p> <p>1. Activités de recherche qui appuient le système d'assurance de la qualité du grain.</p> <p>2. Activités de recherche en appui aux nouveaux défis à relever dans le système d'assurance de la qualité du grain.</p> <p>3. Adaptation des normes pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière.</p>	<p>perma- nent</p>	<p>\$8, 372</p>	<p>\$8, 345</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au système d'assurance de la qualité du grain pour être en mesure de répondre aux exigences internationales en matière de commercialisation. • Meilleure mesure de la qualité du grain; méthodes rapides, précises, économiques et probantes d'évaluation de la qualité du grain. • Offre de garanties concernant les nouveaux facteurs sur les marchés canadiens et internationaux. • Diversification des utilisations finales du grain canadien.

Résultats stratégiques	Type	Dépenses prévues (en milliers de dollars)	Dépenses réelles (en milliers de dollars)	Résultats prévus et situation actuelle
<p>Résultat stratégique 4</p> <p>La défense des droits des producteurs</p> <p><u>Priorités 2004-2005</u></p> <p>1. Administration d'un régime d'agrément et de garantie</p> <p>2. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et par les négociants en grains.</p> <p>3. Gestion équitable des options de livraison par wagon de producteur.</p> <p>4. Communication aux producteurs de données sur la qualité des grains.</p>	perma- nent	\$2, 446	\$3, 662	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du régime d'agrément pour garantir le respect de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>. • Règlement pertinent et applicable, ou qui contribue à l'efficacité du fonctionnement du système d'assurance de la qualité. • Résolution des plaintes liées aux transactions sur les grains. • Mécanisme de rechange disponible sur demande pour la livraison du grain (wagon de producteur). • Communication de données techniques pour appuyer les décisions des producteurs relativement à la commercialisation et aux ventes.

Le rendement du Canada 2004

Le rendement du Canada 2004 est un rapport qui offre une perspective axée sur les résultats quant à notre évolution en tant que nation dans six grands domaines où le gouvernement du Canada est présent. Les six grands thèmes abordés sont : l'économie; la santé; la société, la culture et la démocratie; les peuples autochtones; ainsi que la place du Canada dans le monde. Chaque thème est subdivisé selon les résultats du gouvernement du Canada que les ministères et organismes fédéraux cherchent à atteindre.

Les résultats stratégiques de la CCG contribuent directement à la réalisation de deux des résultats du gouvernement du Canada présentés sous le thème « économie » du rapport, soit *Une économie axée sur l'innovation et le savoir* et *Un marché sécurisé et équitable*. Le Canada est réputé dans le monde entier à titre de fournisseur de grains de qualité et notre avantage concurrentiel a toujours été la qualité et la constance. Afin de conserver cet avantage dans une période d'évolution constante, tant à l'échelle canadienne qu'internationale, les résultats stratégiques de la CCG sont axés directement sur l'excellence et sur l'innovation dans le domaine de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche innovatrice et de la protection des producteurs.

Défis de la CCG

La section suivante décrit les principaux défis auxquels la CCG a dû faire face au cours de l'exercice 2004-2005. Il est essentiel de relever ces défis pour la réalisation des résultats stratégiques de la CCG et de ceux du gouvernement du Canada.

1. Pressions exercées sur le système de classement visuel canadien

Le système canadien de distinction visuelle des grains permet de séparer rapidement et efficacement le blé en classes de qualité selon son apparence. Même si le système de distinction visuelle des grains a donné aux producteurs de blé canadiens un avantage concurrentiel quant à la qualité, plusieurs raisons motivent l'abandon du classement du blé fondée sur cette méthode.

- Il existe une demande croissante pour de nouvelles variétés se démarquant par leurs caractéristiques agronomiques, leur résistance aux maladies et leurs propriétés de transformation adaptées aux besoins liés à la consommation humaine, à l'alimentation du bétail et aux utilisations industrielles (p. ex. : la production d'éthanol). Les exigences liées à la DVG constituent un critère supplémentaire dont les sélectionneurs doivent tenir compte lorsqu'ils mettent au point de nouvelles variétés.
- Les variétés non enregistrées et non distinguables visuellement pourraient mettre en péril la qualité des expéditions de blé canadien et l'ensemble du système d'assurance si elles étaient déclarées à tort comme des variétés enregistrées ou intégrées par accident au système de manutention en vrac. Ces situations pourraient entraîner de lourdes pertes financières pour les sociétés de manutention et les marchands de grains. Le problème est particulièrement préoccupant dans le cas des blés meuniers de l'Ouest canadien de première qualité, soit le blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) et le blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD).
- Les acheteurs de grain canadien deviennent de plus en plus avertis et sensibles à la qualité. Ils demandent une gamme plus vaste de caractéristiques de qualité. Afin de mettre en valeur le système traditionnel d'inspection visuelle du grain, il faut mettre au point des méthodes instrumentales plus rapides, plus souples et plus précises pour analyser les caractéristiques qualitatives propres à un grain donné et pour attester la qualité et la salubrité du grain.
- Il faut également mettre au point des instruments d'analyse efficaces pour déterminer les paramètres de qualité et pour attester la qualité et la salubrité des variétés de grain non distinguables visuellement qui ont été mises au point à des fins autres que meunières, c'est-à-dire d'alimentation animale, pharmaceutiques, énergétiques et industrielles. Il est essentiel d'être en mesure de séparer efficacement ces variétés de celles destinées à l'approvisionnement alimentaire pour conserver la valeur globale du système d'assurance de la qualité.

Pour surmonter les problèmes que soulèvent les variétés de blé indistinguables visuellement et non enregistrées ainsi que les obstacles que présente la DVG pour la mise au point et la manutention de variétés de blé non meunier, la CCG continue l'élaboration de sa Stratégie d'assurance-qualité pour le blé lancée en décembre 2003. La Stratégie comporte trois éléments :

1. *Mise au point d'une technologie rapide et économique pour l'identification des variétés*
Au cours de l'exercice 2004-2005, la CCG a organisé et accueilli, en juin 2005, un symposium international qui avait pour objet d'étudier l'évolution des exigences en matière d'assurance de la qualité du grain, les défis que pose l'identification des variétés de grain, ainsi que la mise au point d'analyses et de méthodes rapides et économiques.

De plus, on a utilisé des techniques d'imagerie et de spectroscopie pour mettre au point des méthodes d'analyse objective de la qualité pour améliorer le système de classement. En outre, on a utilisé la spectroscopie de réflectance dans le proche infrarouge (NIR) dans le cadre d'une étude exploratoire pour vérifier si elle permettait de distinguer les grains de blé blanc et de ceux de blé roux, ainsi que pour prédire les propriétés des nouilles asiatiques. De telles études peuvent mener à des critères de classement qui correspondent davantage aux exigences du marché.

2. *Surveillance accrue des expéditions par wagon et par navire pour détecter les variétés de blé non enregistrées*

La CCG continue de surveiller le déchargement des expéditions de blé par wagon et par navire pour détecter la présence de variétés non enregistrées. En collaboration avec la Western Grain Elevators Association et la Commission canadienne du blé, la CCG a participé à un groupe de travail sur les variétés non admissibles. L'objet du groupe de travail est d'analyser le rôle de la CCG en matière de surveillance et de vérification des procédures au titre d'un système de gestion de la qualité de l'industrie visant à garantir que les expéditions de grain respectent les exigences du système de classement de la CCG en ce qui a trait aux variétés non admissibles.

3. *Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien afin de permettre la mise au point de variétés de blé non meunier*

La CCG a élaboré une proposition visant le remaniement de certaines classes de blé secondaires afin de faciliter l'enregistrement et la manutention de variétés de blé non meunier à rendement élevé, qui ne peuvent pas être enregistrées à l'heure actuelle en raison des contraintes liées à la DVG. La proposition sera présentée pour fin de discussion au printemps 2005.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Stratégie d'assurance-qualité pour le blé, prière de consulter le site suivant:

http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2003/2003-12-19-f.htm.

La CCG s'est également attaquée aux problèmes liés à la DVG chez les grains autres que ceux de céréales. Par exemple, on cherche à mettre au point des graines de lin de couleur jaune (à forte teneur en acide linoléinique) pour combler la demande croissante de l'industrie alimentaire pour ce type de produit. Or, jusqu'à présent, les caractéristiques propres aux graines de lin de couleur jaune étaient le lot du solin à faible teneur en acide linoléinique. De plus, la création de lignées de *Brassica juncea* de qualité de type canola pose de graves problèmes de DVG dans le secteur du

canola et de la graine de moutarde condimentaire, puisque les caractéristiques de qualité de l'une et de l'autre de ces graines sont tout à fait différentes.

2. Développement de grains génétiquement modifiés

En raison des préoccupations croissantes des consommateurs, bon nombre de pays établissent des critères d'étiquetage et de traçabilité des produits génétiquement modifiés. Par conséquent, si le Canada désire conserver sa part du marché international et respecter les exigences du Protocole sur la biosécurité, il se doit d'être capable de séparer les variétés génétiquement modifiées de celles qui ne le sont pas. Cette capacité avantage également les exportateurs canadiens de produits alimentaires, car on exige de plus en plus l'étiquetage de ce type de produit.

Les variétés génétiquement modifiées n'étant pas toujours distinguables visuellement des autres variétés, les pressions sur le système de classement visuel et le besoin de trouver d'autres méthodes de ségrégation s'intensifient. La CCG poursuit ses recherches pour trouver des méthodes de détection des produits génétiquement modifiés.

3. Enjeux commerciaux

En septembre 2004, l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a confirmé la décision du groupe spécial de l'OMC au sujet des politiques du Canada visant la manutention des grains importés. Le groupe spécial de l'OMC a conclu que la nécessité d'obtenir de la CCG une autorisation de réception du grain importé dans les silos agréés représentait une exigence réglementaire supplémentaire qui ne s'appliquait pas au grain canadien. Le groupe spécial a également conclu que la ségrégation du grain était une exigence supplémentaire pour le grain importé qui ne s'appliquait pas à certains grains canadiens, et que, par conséquent, ces deux mesures contrevenaient aux obligations du Canada en matière de traitement national.

Les fonctionnaires de la CCG, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, de Transport Canada et de Commerce international Canada ont élaboré une approche intégrée visant à mettre le Canada en conformité avec les obligations de l'OMC relatives au grain, au plus tard en août 2005. Concernant la question de la manutention du grain, les modifications proposées vont annuler l'autorisation de réception que devaient obtenir les silos agréés avant d'accepter du grain importé, ainsi que la restriction relative au mélange du grain prévue par la *Loi sur les grains du Canada*. Au lieu de cela, une disposition réglementaire exigeant la déclaration de l'origine et l'identification du grain sera adoptée afin de permettre à la CCG de veiller à ce que du grain étranger ou mélangé ne soit identifié comme étant un grade de grain canadien. Ces modifications feront en sorte que le système canadien satisfera aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC à l'égard des grains importés, tout en conservant l'intégrité et les objectifs des politiques canadiennes en matière d'assurance de la qualité des grains.

4. Préoccupations accrues des consommateurs à l'égard de l'assurance de la qualité du grain

Les acheteurs de grains canadiens exigent de plus en plus l'exécution d'analyses rigoureuses et rapides pour dépister les résidus chimiques et les éléments en traces dans les cargaisons. La CCG effectue, depuis 1966, des analyses pour détecter la présence de substances toxiques pour prévenir l'entrée de grains contaminés dans le système de silos agréés et pour assurer la salubrité du grain afin d'aider les marchands à respecter les exigences des acheteurs internationaux. La CCG est le seul organisme gouvernemental à fournir des garanties en matière de pesticides, d'éléments en traces, de mycotoxines, de champignons et de moisissures. On constate une demande croissante, tant à l'échelle nationale qu'internationale, pour ce type de renseignements de la part de la CCG. De nombreux acheteurs internationaux sont en voie d'établir des exigences de traçabilité, ce qui accentue l'importance de la recherche pour mettre au point de nouvelles méthodes d'analyse ou pour adapter celles existantes.

La CCG constate que les besoins dans le domaine du dépistage des résidus chimiques, des toxines naturelles et des éléments en traces ne cesseront de s'accroître à mesure que les exigences technologiques et réglementaires des pays importateurs deviennent de plus en plus complexes. À titre d'exemple, le Japon vient d'adopter une loi sur la salubrité des aliments qui contient une liste des produits chimiques agricoles et des concentrations toxiques et nocives pour tous les grains. En Europe, on a créé l'Autorité européenne de sécurité des aliments pour réglementer la salubrité des aliments. Les membres de l'Union européenne sont en voie d'adopter des mesures législatives sur la salubrité des aliments. En fait, certains des pays membres ont déjà adopté des règlements sur l'étiquetage et la traçabilité des cultures et des aliments génétiquement modifiés. Pour en savoir davantage sur ce sujet, prière de consulter le site suivant : http://grainscanada.gc.ca/Grl/grain_safety/grain_safety-f.htm.

Afin d'assurer que l'on couvre bien tous les fronts en matière de salubrité du grain au pays, la CCG étudie le partage et le chevauchement des responsabilités avec des organismes comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada et Santé Canada.

5. Augmentation de la consommation intérieure et de la production à valeur ajoutée

La tendance de délaissier l'exportation de grains à l'état brut au profit de la consommation intérieure et des processus de production à valeur ajoutée se poursuit. Il est nécessaire de demeurer concurrentiel sur les marchés d'exportation tout en tenant compte de la hausse prévue de l'utilisation des grains en alimentation animale et à des fins énergétiques, industrielles et pharmaceutiques. Il faudra donc continuer de modifier en conséquence les systèmes de ségrégation pour garantir la qualité du grain en fonction de l'utilisation finale.

Tableau de concordance

Le tableau de concordance suivant montre les modifications apportées à la structure de rapport de la CCG par rapport à l'ancienne en fonction des résultats stratégiques et des engagements précisés dans le Rapport sur les plans et les priorités de l'organisme pour 2004-2005. La nouvelle AAP de la CCG correspond tout à fait à la méthode antérieure de déclaration par résultat stratégique.

2004-2005					
Résultats stratégiques	Activité de programme 1	Activité de programme 2	Activité de programme 3	Activité de programme 4	Total
	Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux	Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière	Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens	La défense des droits des producteurs	
Données financières concernant les activités	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars	en milliers de dollars
Résultat stratégique 1					
Budget principal	41 991				41 991
Dépenses prévues	40 620				40 620
<i>Total des autorisations</i>	41 991				41 991
Dépenses réelles	39 186				39 186
Résultat stratégique 2					
Budget principal		12 005			12 005
Dépenses prévues		11 998			11 998
<i>Total des autorisations</i>		12 005			12 005
Dépenses réelles		12 092			12 092
Résultat stratégique 3					
Budget principal			7 030		7 030
Dépenses prévues			8 372		8 372
<i>Total des autorisations</i>			7 030		7 030
Dépenses réelles			8 345		8 345
Résultat stratégique 4					
Budget principal				2 446	2 446
Dépenses prévues				2 446	2 446
<i>Total des autorisations</i>				2 446	2 446
Dépenses réelles				3 662	3 662

SECTION II – ANALYSE DU RENDEMENT PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Les activités de la CCG sont axées sur quatre résultats stratégiques qui tiennent compte de l'orientation prévue de la CCG ainsi que de l'exécution quotidienne des activités de programme liées à son mandat. Les quatre résultats stratégiques sont :

- **Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.**
- **Un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière.**
- **Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens.**
- **La défense des droits des producteurs.**

Afin de souligner l'importance de chacun des résultats stratégiques, la CCG avait établi les priorités clés de l'organisme dans son Rapport sur les plans et les priorités pour l'exercice 2004-2005 et y avait associé des ressources financières et humaines. Des activités ou des services permanents ou nouveaux, dotés de résultats prévus et de délais, sont associés à chacune des priorités. Le tableau suivant montre les réalisations de la CCG relativement à chaque priorité et aux activités connexes au cours de l'exercice.

Les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont des éléments essentiels à l'atteinte des résultats. Les coûts liés à ces deux éléments sont pris en compte dans le modèle de prévisions des coûts de la CCG pour l'atteinte des résultats stratégiques. Les détails des discussions et les activités relatives aux priorités et aux activités de la CCG concernant les services généraux et les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale sont consignés à la section IV.

Résultat stratégique 1 : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux

Priorités :

1. Offrir des services d'inspection conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.
2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité.

3. Se doter d'un système d'assurance de la qualité du grain qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et avoir la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
40 620	41 991	39 186

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
431	431	397

Un système d'assurance de la qualité du grain efficace accroît la valeur marchande du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'ensemble de l'industrie céréalière. La prestation de services d'inspection et de classement du grain est une composante importante du système d'assurance de la qualité, système fondé sur une base scientifique et technique solide et qui comprend l'analyse des grains, des essais de mouture et de cuisson, ainsi que la fabrication de plusieurs produits finaux.

Les grades permettent aux acheteurs d'identifier la valeur à l'utilisation finale sans qu'ils aient à effectuer d'autres analyses ou à examiner directement les lots de grain individuels. Ils permettent aussi aux vendeurs d'obtenir un prix qui correspond à la valeur de leur grain.

La CCG offre un service de réinspection et d'appel aux utilisateurs de wagons de producteur ainsi qu'aux exploitants de silos primaires, terminaux et de transbordement qui disconviennent des grades attribués par les inspecteurs de la CCG. Il y a trois paliers d'appel : l'inspecteur régional, l'inspecteur en chef des grains et le Tribunal d'appel pour les grains.

La CCG doit relever plusieurs grands défis qui se posent sur le plan du système d'assurance, notamment, la plus grande insistance internationale sur la fonctionnalité par rapport à l'utilisation finale, l'intensification de la concurrence mondiale, ainsi que la mouvance de la production culturale canadienne et la fluctuation des volumes. Il est essentiel que le système de classement et que les services de la CCG soient adaptés aux besoins d'utilisation finale des acheteurs nationaux et internationaux de grains du Canada, ainsi qu'aux changements structurels de l'industrie céréalière.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le premier résultat stratégique, la CCG :

- suit de près, sur une base hebdomadaire, les plaintes des acheteurs concernant l'exactitude des certificats émis par la CCG (plaintes sur les cargaisons), grâce à une base de données exhaustive des déchargements de grain;
- met en place un processus de surveillance et de vérification pour l'inspection des grains (programme de surveillance de la qualité des cargaisons);
- suit de près le nombre d'échantillons inspectés et le nombre de changements de grade lors des réinspections officielles (contestation de l'inspection officielle);

- analyse les commentaires des producteurs et des membres de l'industrie recueillis à l'occasion des réunions annuelles des comités de normalisation;
- suit de près la satisfaction des acheteurs en ce qui a trait à l'uniformité de la qualité du grain canadien en tenant compte des commentaires que reçoivent régulièrement les scientifiques et les experts techniques de la CCG des acheteurs et des transformateurs canadiens et étrangers.

1. Offrir des services d'inspection conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
30 783	31 821	31 048

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
327	327	319

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Inspection du grain avant son entrée dans les silos terminaux agréés ou avant son exportation à partir des silos terminaux ou de transbordement agréés.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a inspecté 198 459 wagons à leur arrivée dans les silos terminaux agréés. • La CCG a inspecté 36 680 wagons avant leur arrivée dans les silos terminaux (aux silos primaires). • La CCG a inspecté 19 162 326 tonnes de grain avant leur exportation à partir des silos terminaux ou de transbordement.
Élaboration, modification et application des normes de qualité du grain en collaboration avec l'industrie céréalière dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité de normalisation de l'Ouest (CNO) a tenu deux réunions semestrielles, l'une en avril, l'autre en novembre. Le CNO est composé de 12 producteurs, de 6 membres de l'industrie céréalière et représentants gouvernementaux, et de 4 membres de la CCG. • Le Comité de normalisation de l'Est (CNE) a tenu sa réunion annuelle en novembre. Le CNE est composé de 4 producteurs, de 5 membres de l'industrie et représentants gouvernementaux, et de 3 membres de la CCG. • Les deux comités et leurs sous-comités ont, de manière efficace, proposé les caractéristiques des grades de grain, et choisi et approuvé les échantillons-types.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Préparation et utilisation des échantillons-types pour classer le grain.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a préparé douze nouveaux échantillons-types et échantillons de référence qui ont été approuvés par le CNO, puis distribués, en novembre, aux membres de l'industrie céréalière de l'Ouest canadien. Les autres échantillons-types et échantillons de référence établis antérieurement ont été approuvés et ils continuent d'être utilisés pour la récolte 2004-2005. http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2004/2004-12-07-f.htm • La CCG a préparé un nouvel échantillon de référence qui a été approuvé par le CNE, puis distribué, en novembre, aux membres de l'industrie céréalière de l'Est canadien. Les autres échantillons-types et échantillons de référence établis antérieurement ont été approuvés et ils continuent d'être utilisés pour la récolte 2004-2005. http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_items/2004/eastern-f.htm. • Cinq échantillons-types supplémentaires d'appellation « Canada » (utilisés partout au Canada) ont été approuvés.
Administration d'un programme national de désinsectisation du grain.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a effectué au total 221 inspections de silos partout au Canada au titre d'un protocole d'entente conclu avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). • Au total, 97 474 échantillons ont été inspectés dans les laboratoires régionaux du pays pour détecter la présence d'infestations. De ce nombre, 30 372 échantillons ont été prélevés dans le cadre des inspections de silos, 46 593 échantillons ont été prélevés au déchargement, 2 711 échantillons ont été soumis et 17 798 échantillons ont été prélevés de cargaisons, y compris d'expéditions à partir de silos primaires.
Gestion d'un processus de résolution des plaintes concernant la qualité des cargaisons de grains.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a attesté la qualité et la quantité de 955 cargaisons et a enquêté sur les plaintes des acheteurs concernant 69 de ces cargaisons. Après une enquête approfondie, y compris l'analyse des échantillons des cargaisons et des rapports de chargement des navires, l'inspecteur en chef des grains ou le chef de la pesée de la CCG a déterminé que les plaintes n'étaient pas fondées.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005																																																									
Réinspection des échantillons à la demande des membres de l'industrie.	<ul style="list-style-type: none"> • Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, la CCG a traité 16 294 demandes de réinspection, comme le montre le tableau suivant : <table border="1" data-bbox="553 363 1425 940"> <thead> <tr> <th>Région</th> <th>Palier d'appel</th> <th>Grades maintenus</th> <th>Grades changés</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Prairies</td> <td>Inspecteur régional</td> <td>368</td> <td>144</td> <td>512</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur en chef des grains</td> <td>207</td> <td>5</td> <td>212</td> </tr> <tr> <td>Tribunal d'appel pour les grains</td> <td>81</td> <td>15</td> <td>96</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Thunder Bay</td> <td>Inspecteur régional</td> <td>3 580</td> <td>1 019</td> <td>4 599</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur en chef des grains</td> <td>974</td> <td>92</td> <td>1 066</td> </tr> <tr> <td>Tribunal d'appel pour les grains</td> <td>391</td> <td>91</td> <td>482</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Est</td> <td>Inspecteur régional</td> <td>340</td> <td>193</td> <td>533</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur en chef des grains</td> <td>114</td> <td>4</td> <td>118</td> </tr> <tr> <td>Tribunal d'appel pour les grains</td> <td>46</td> <td>7</td> <td>53</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Pacifique</td> <td>Inspecteur régional</td> <td>4 035</td> <td>2 438</td> <td>6 473</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur en chef des grains</td> <td>1 445</td> <td>102</td> <td>1 547</td> </tr> <tr> <td>Tribunal d'appel pour les grains</td> <td>528</td> <td>75</td> <td>603</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Le grade de 4 185 échantillons a été changé et celui de 12 109 a été maintenu. • La CCG a continué de jouer le rôle d'arbitre impartial pour résoudre les plaintes liées aux transactions sur le grain. 	Région	Palier d'appel	Grades maintenus	Grades changés	Total	Prairies	Inspecteur régional	368	144	512	Inspecteur en chef des grains	207	5	212	Tribunal d'appel pour les grains	81	15	96	Thunder Bay	Inspecteur régional	3 580	1 019	4 599	Inspecteur en chef des grains	974	92	1 066	Tribunal d'appel pour les grains	391	91	482	Est	Inspecteur régional	340	193	533	Inspecteur en chef des grains	114	4	118	Tribunal d'appel pour les grains	46	7	53	Pacifique	Inspecteur régional	4 035	2 438	6 473	Inspecteur en chef des grains	1 445	102	1 547	Tribunal d'appel pour les grains	528	75	603
Région	Palier d'appel	Grades maintenus	Grades changés	Total																																																						
Prairies	Inspecteur régional	368	144	512																																																						
	Inspecteur en chef des grains	207	5	212																																																						
	Tribunal d'appel pour les grains	81	15	96																																																						
Thunder Bay	Inspecteur régional	3 580	1 019	4 599																																																						
	Inspecteur en chef des grains	974	92	1 066																																																						
	Tribunal d'appel pour les grains	391	91	482																																																						
Est	Inspecteur régional	340	193	533																																																						
	Inspecteur en chef des grains	114	4	118																																																						
	Tribunal d'appel pour les grains	46	7	53																																																						
Pacifique	Inspecteur régional	4 035	2 438	6 473																																																						
	Inspecteur en chef des grains	1 445	102	1 547																																																						
	Tribunal d'appel pour les grains	528	75	603																																																						
Gestion du Tribunal d'appel pour les grains.	<ul style="list-style-type: none"> • Le président du Tribunal d'appel pour les grains rend compte de façon indépendante à la Direction de la CCG. Le président accompagné de représentants de l'industrie sélectionnés, effectue les inspections définitives des échantillons remis à un silo terminal. • Au cours de l'exercice 2004-2005, le tribunal a examiné au total 1 463 échantillons; le grade de 205 échantillons a été changé et celui de 1 258 échantillons a été maintenu. 																																																									
Conduite d'enquêtes au moment du déchargement à la demande de l'expéditeur et du producteur.	<ul style="list-style-type: none"> • Les Services à l'industrie (SI) ont mené 7 enquêtes au nom de parties impliquées dans des transactions. Les faits et les données ont été examinés de façon juste et la CCG a aidé à régler les différends. 																																																									
Émission de certificat confirmant le grade du grain contenu dans les échantillons soumis à l'inspection.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a émis 17 735 certificats d'inspection d'échantillons soumis. Ce processus continue de répondre aux besoins des membres de l'industrie, là où l'inspection officielle ne peut être effectuée sur place. 																																																									
Exécution d'un système de gestion de la qualité (conserver la certification ISO).	<ul style="list-style-type: none"> • À la suite du renouvellement de la certification des Services à l'industrie en décembre 2003, les SI ont effectué une vérification de maintenance interne en janvier 2005; la prochaine devrait avoir lieu en octobre 2005. Les employés de la CCG ont proposé des mesures correctives quant aux 30 procédures écrites du système de gestion de la qualité; au total, 237 demandes d'amélioration ont été soumises au cours de l'exercice visé. 																																																									

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Production, collecte et distribution de données et de renseignements sur la qualité du grain.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a continué de publier sur son site Web des rapports sur la qualité des grains. http://grainscanada.gc.ca/Quality/marketers_buyers/market_buy01-f.htm. • La CCG continue d'accumuler, de tenir à jour et de distribuer des données statistiques sur les grains. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/Licensees/licensees-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainStats/gsw-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainDeliveries/deliveries-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/ExportsYearly/exportsyear-f.htm
Publication de notes de service officielles à l'industrie concernant des questions liées à la qualité du grain.	<ul style="list-style-type: none"> • Au total, 12 notes de service à l'industrie ont été publiées au cours de l'exercice visé. Elles concernaient des changements apportés au Guide officiel de classement des grains; l'élaboration d'un échantillon de référence sur le mildiou pour le grade Blé blanc d'hiver, Est canadien n° 2; l'établissement de grades par arrêté pour la classe Blé de force blanc; la mise en application de nouvelles tolérances pour les grains fortement germés dans le blé rouge d'hiver; la détection d'excréments dans le grain; et les expéditions par caractéristiques.
Surveillance du système de classement et du processus de vérification.	<ul style="list-style-type: none"> • Au titre de son programme national de surveillance de la qualité, la CCG effectue la vérification de la conformité pour surveiller la mise en application des procédures d'évaluation de la qualité et des instructions. Le programme permet à la CCG d'assurer l'uniformité en matière d'assurance de la qualité, d'un inspecteur à l'autre et d'une région à l'autre. • Au cours de l'exercice 2004-2005, les SI ont refait l'analyse de 9 325 échantillons et donné une rétroaction aux employés, le cas échéant. Ce nombre comprend 6 460 échantillons prélevés au déchargement des cargaisons, 2 496 échantillons prélevés à intervalles prédéterminés pendant le chargement des navires, et 369 échantillons prélevés lors du transbordement du grain dans les cellules au cours de la pesée de contrôle du grain entreposé.
Gestion du système de comptabilisation des stocks de grains.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG continue de gérer le système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS). Ce système permet le transfert électronique de données de nature comptable relatives aux stocks de grains, entre la CCG, la Commission canadienne du blé et tous les silos terminaux. Le GIAS génère les données nécessaires aux fonctions de compilation et d'analyse dans le domaine de la manutention utilisées pour effectuer les pesées de contrôle. • Au cours de l'exercice 2004-2005, le GIAS a assuré la précision des transactions réalisées aux silos terminaux et de transbordement.
Élimination du grain contaminé.	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de l'exercice 2004-2005, on a soupçonné la présence de semences traitées dans 16 wagons contenant divers types de grain. On a constaté la présence de semences traitées dans 13 des 16 échantillons prélevés, mais ils ont été jugés acceptables, car la teneur était inférieure aux limites maximales de Santé Canada concernant les résidus. Deux des échantillons ne contenaient pas de semences traitées, mais plutôt des grains cariés ou tachés par les détergents des marqueurs. • Un wagon de blé a été condamné parce que sa teneur en semences traitées était supérieure à la limite permise. La CCG a ordonné et a confirmé le retrait du grain de la chaîne alimentaire (humaine et animale).
Formation technique des	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel de formation de la CCG a offert des séances de formation axée sur l'industrie dans la plupart des régions. Les sujets couverts vont

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005																																																																		
membres de l'industrie.	<p>des facteurs de classement particuliers à la formation complète sur le classement d'un grain précis. La CCG n'a cependant pas pu acquiescer à toutes les demandes, car la priorité est accordée à la formation de son propre personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La région de Bayport a accru ses activités de formation axée sur l'industrie; elle a offert 20 séances de formation différentes à ses clients. Les séances ont porté sur le classement du maïs, du blé de l'Est, du soja, de l'orge et du sarrasin. La durée des séances variait de trois heures à une semaine. • La région de Thunder Bay a organisé, au Confederation College, cinq semaines de formation de base sur le classement à l'intention des sociétés de manutention du grain. Le cours était semblable à la celui offert aux nouveaux employés de la CCG. • La région des Prairies a organisé une formation à l'intention des producteurs et des sociétés céréalières au Saskatchewan Institute of Applied Science and Technology. Le cours préparé à l'intention des conjointes des producteurs, offrant un survol de l'industrie céréalière canadienne, a été bien accueilli. • La région de Vancouver a organisé quatre séances de formation qui portaient sur le facteur de classement « grain fortement germés » et sur la CCG dans son ensemble. • La région de l'Est n'a reçu aucune demande de formation cette année. • Le siège de la CCG a offert une séance de formation officielle sur le classement du soja ainsi qu'un certain nombre de séances de formation spéciales à l'intention de l'industrie sur des facteurs de classement précis. En outre, on a organisé en moyenne trois séances d'une demi-journée par mois sur le classement à l'intention de groupes de l'IICG, et des séances supplémentaires sur le classement ont été offertes à des clients étrangers. 																																																																		
Accroissement du nombre d'analyses courantes offertes dans les bureaux régionaux et dans les centres de services.	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités de vérification analytique continuent de prendre de l'essor partout au Canada. Le tableau suivant montre les essais effectués par le personnel des Services à l'industrie dans toutes les régions : <table border="1" data-bbox="506 1346 1385 1850"> <thead> <tr> <th>Essai</th> <th>Pacifique</th> <th>Siège/Prairies</th> <th>Thunder Bay</th> <th>Bayport</th> <th>Est</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Leco</td> <td>2 645</td> <td>1 364</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indice de chute</td> <td>4 829</td> <td>869</td> <td>1 500</td> <td>1 867</td> <td>469</td> </tr> <tr> <td>Elisa</td> <td>216</td> <td>529</td> <td></td> <td>3 185</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Germination</td> <td>106</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>RMN-huile</td> <td>291</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chlorophylle</td> <td>326</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Teneur en eau-four</td> <td>346</td> <td></td> <td>80</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Teneur en eau-Dickey-john</td> <td>5 813</td> <td></td> <td>702</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>OGM</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>347</td> <td>1 460</td> </tr> <tr> <td>Épeautre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>383</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Essai	Pacifique	Siège/Prairies	Thunder Bay	Bayport	Est	Leco	2 645	1 364				Indice de chute	4 829	869	1 500	1 867	469	Elisa	216	529		3 185		Germination	106					RMN-huile	291					Chlorophylle	326					Teneur en eau-four	346		80			Teneur en eau-Dickey-john	5 813		702			OGM				347	1 460	Épeautre				383	
Essai	Pacifique	Siège/Prairies	Thunder Bay	Bayport	Est																																																														
Leco	2 645	1 364																																																																	
Indice de chute	4 829	869	1 500	1 867	469																																																														
Elisa	216	529		3 185																																																															
Germination	106																																																																		
RMN-huile	291																																																																		
Chlorophylle	326																																																																		
Teneur en eau-four	346		80																																																																
Teneur en eau-Dickey-john	5 813		702																																																																
OGM				347	1 460																																																														
Épeautre				383																																																															

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Transfert de la technologie vers l'industrie et les producteurs par l'élaboration de méthodes validées.	<ul style="list-style-type: none"> • Des employés de la CCG ont rencontré des groupes de producteurs à Melfort, à Tisdale et à Southy, en Saskatchewan, pour démontrer le test d'indice de chute et l'analyse rapide de la viscosité (RVA). • On a élaboré un protocole d'adoption de la technologie au sein de la CCG.
Élaboration de ressources et des meilleurs services possibles pour l'industrie canadienne en évolution (cultures fourragères, légumineuses, oléagineuses).	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la CCG à un projet sur les grains fourragers en collaboration avec l'IICG. • La CCG a offert des services d'analyse pour la détection des variétés de soja génétiquement modifiées.

2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
6 143	6 351	4 518

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
65	65	41

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Évaluation de la qualité des récoltes annuelles de chacun des types de grains et en fonction de leur commercialisation (enquêtes sur les récoltes).	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a organisé tous les aspects de l'enquête sur la nouvelle récolte : planification, communication avec les producteurs, traitement des échantillons, tri et analyses. • L'enquête annuelle sur la récolte de céréales a été réalisée dans le délai prévu et à un moindre coût que le budget fixé. <ul style="list-style-type: none"> ○ Les résultats de l'enquête sur le blé ont été publiés sur le site Web de la CCG (http://grainscanada.gc.ca/quality/Wheat/cdnwhtmenu-f.htm) et les données recueillies ont servi à la rédaction de la version papier du rapport conjoint Commission canadienne du blé-CCG sur le blé. • Un rapport d'enquête sur la qualité de la récolte d'orge brassicole a été rédigé et distribué en version papier. • L'enquête sur la récolte d'orge brassicole de la campagne 2004 (90 échantillons) laisse présager des problèmes quant à la sensibilité à

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
	<p>l'eau du grain en raison de la gelée estivale. Les résultats de l'enquête révèlent qu'on peut quand même en tirer un malt de bonne qualité, pourvu qu'on porte une attention particulière aux conditions de transformation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le service de biologie des grains a publié un bulletin portant sur l'identification visuelle des graines de type canola et moutarde (http://grainscanada.gc.ca/quality/Wheat/cdnwhmenu-f.htm). • Des enquêtes sur la récolte de canola, de lin, de solin, de moutarde et de légumineuses ont été réalisées et fournissent aux négociants et aux consommateurs des renseignements importants quant aux dommages subis (http://grainscanada.gc.ca/quality/exports-f.htm).
Surveillance de la qualité de tous les types de cargaisons.	<ul style="list-style-type: none"> • On a vérifié mensuellement la qualité des échantillons composites prélevés des cargaisons de Blé roux de printemps, Ouest canadien (CWRS) et de Blé dur ambré, Ouest canadien (CWAD). On a également effectué la vérification semestrielle (troisième et quatrième trimestres) de la qualité des échantillons composites prélevés du blé de toute classe destiné à l'exportation. • On a évalué la qualité brassicole de toutes les cargaisons d'orge brassicole en partance de la côte Ouest. • La CCG a poursuivi ses activités de surveillance des échantillons de canola, de lin et de soja prélevés au chargement des navires.
Analyse et surveillance des cargaisons pour garantir que le grain canadien respecte les limites en matière de contaminants toxiques. Communication d'information sur la distribution géographique des contaminants toxiques.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a poursuivi ses activités de surveillance des échantillons de céréales, d'oléagineux et de légumineuses prélevés de cargaisons choisies au hasard pour y détecter la présence de résidus de pesticides, de mycotoxines et d'éléments en traces. • Des échantillons de blé de la récolte 2004 ont été soumis à des analyses de dépistage des mycotoxines du fusarium afin d'identifier le type de mycotoxines produites et d'établir le degré de contamination. • Des échantillons de lin, de moutarde et de soja de la récolte 2004 ont été soumis à des analyses de dépistage de cadmium pour en préciser la quantité et pour établir le lien avec les zones de production. • La CCG a continué d'offrir aux inspecteurs de la CCG et du secteur un service d'analyse des échantillons soupçonnés de contenir des substances toxiques, ainsi que des conseils en matière d'élimination du grain contaminé. • On a réalisé un projet financé au titre du CSA visant à étudier la distribution géographique de l'ochratoxine A détectée dans les wagonnées de plusieurs classes de blé canadien. Les données obtenues dans le cadre du projet (3 000 échantillons) servent de fondement scientifique pour offrir des garanties officielles aux marchands, aux transformateurs et aux acheteurs quant à la capacité du grain canadien de satisfaire aux normes de salubrité établies.
Étude des incidences de contaminations bactériennes des grains et de leur fréquence.	<ul style="list-style-type: none"> • On a établi le protocole d'une méthode fondée sur la réaction en chaîne de la polymase (PCR) pour détecter la présence de trois bactéries pathogènes dans le grain. • Au total, 2 991 analyses de détection de résidu de pesticides et de mycotoxines et 2 570 analyses de détection d'éléments en traces ont été effectuées sur des échantillons prélevés au chargement des navires de céréales, d'oléagineux et de légumineuses du Canada, dans le but de générer suffisamment de données pour évaluer la capacité du grain

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
	canadien de satisfaire aux normes de salubrité étrangères. Au début de la campagne 2004-2005, on a augmenté le nombre de pesticides (211) et de mycotoxines (11) pouvant être détectés.
Élaboration de stratégies pour veiller au respect des normes et des lois internationales en matière de salubrité des grains (loi sur la salubrité des aliments du Japon, nouvelles limites en matière de pesticides de l'Union européenne.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG s'est jointe à la CCB pour offrir au ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être du Japon des commentaires sur les deux premières ébauches du projet de règlement sur les limites maximales de produits agricoles dans les aliments. • La CCG a collaboré avec la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés d'AAC pour formuler des commentaires sur la proposition de l'UE concernant l'application de nouvelles normes et de modifications aux normes établies relativement aux résidus de pesticides et aux mycotoxines dans les expéditions de grain. • La CCG a envoyé une mission en Grèce (février 2005) à la suite d'un cas de détection d'ochratoxine A à un degré supérieur aux normes prescrites par l'UE dans une expédition de blé dur ambré canadien. Dans le cadre de la mission, les représentants de la CCG ont collaboré avec ceux de l'ambassade du Canada, du CCI, de l'ACIA et d'AAC pour tenter de résoudre les problèmes liés aux règlements sur le blocage des expéditions et sur les analyses appliqués par les autorités grecques à la suite de cet incident. • Les résultats du projet sur l'ochratoxine A mené par la CCG au titre du CSA ont été communiqués à la CCB en vue d'élaborer une stratégie pour s'attaquer au défi que pose la présence de mycotoxines dans les exportations de grain canadien. • La CCG a continué de surveiller les normes établies au titre du Codex concernant les résidus de pesticides, les mycotoxines et les métaux lourds dans le grain, afin de déterminer les répercussions possibles sur le commerce international du grain.
Évaluation de la qualité de chacune des variétés d'orge brassicole	<ul style="list-style-type: none"> • Des études ont été menées pour expliquer les raisons de la fermentescibilité supérieure des variétés d'orge brassicole canadiennes par rapport à celles des compétiteurs. Les études sont terminées et on a autorisé la publication des résultats.
Évaluation de la technologie permettant de mesurer l'énergie métabolique des grains fourragers.	<ul style="list-style-type: none"> • On a achevé la deuxième année d'un projet mixte de trois ans mené par l'IICG en collaboration avec le ministère de l'Agriculture de l'Alberta, AAC et la CCG visant à élaborer une méthode d'étalonnage NIR à usage commercial pour mesurer l'énergie métabolisable et les autres facteurs nutritionnels découlant de l'ajout de grain dans les aliments pour animaux.
Conduite d'enquêtes continues sur la teneur en graines de mauvaises herbes dans les échantillons fournis dans le cadre de l'enquête sur les récoltes et de ceux provenant des cargaisons destinées à l'exportation.	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de la campagne 2004-2005, on a continué à traiter les échantillons de cargaisons accumulés de l'année 2003, mais on a pas analysé ceux de la campagne 2004. Puisqu'il n'y a qu'un expert en la matière, seul un certain nombre d'échantillons a pu être traité, et la priorité a été accordée à l'enquête sur le canola et la moutarde. http://grainscanada.gc.ca/quality/exports-f.htm http://grainscanada.gc.ca/quality/crop_qual-f.htm

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
À la demande des acheteurs, communication de données nouvelles ou existantes sur la qualité (p. ex., incidence des facteurs de qualité annuels tels que les maladies et les dommages dus aux conditions météorologiques).	<ul style="list-style-type: none"> • On a communiqué aux transformateurs japonais des données sur la qualité de la nouvelle récolte de blé et d'orge à l'occasion de la visite annuelle des agents de la CCG chez les représentants du secteur au Japon. • On a étudié l'incidence des tolérances en matière de mildiou dans le blé dur par rapport aux échantillons de référence. • De nombreux rapports ont été produits et de nombreuses lettres ont été rédigées sur demande pour donner des renseignements sur les graines de mauvaises herbes dans divers types et grades de cultures.
Avis techniques aux acheteurs, à l'industrie et aux producteurs et résolution des plaintes relatives à la qualité des grains et à l'utilisation finale.	<ul style="list-style-type: none"> • En 2004-2005, la CCG a attesté la qualité et la quantité de 955 cargaisons et enquêté sur les plaintes d'acheteurs relativement à 69 de ces cargaisons. À la suite de l'enquête approfondie comportant l'analyse des échantillons et de la documentation relative au chargement des navires, l'inspecteur en chef et le chef de la pesée de la CCG ont conclu que les plaintes n'étaient pas fondées et ils ont fait part de leurs constatations aux exportateurs.

3. Se doter d'un système d'assurance de la qualité du grain qui peut traiter les variétés distinguables et non distinguables visuellement, et avoir la capacité de séparer le grain selon des caractéristiques précises.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
3 694	3 819	3 621

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
39	39	37

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Élément 1 de la Stratégie d'assurance qualité pour le blé. Surveillance accrue des expéditions ferroviaires et maritimes en ce qui a trait aux variétés de blé non enregistrées.	<ul style="list-style-type: none"> • Au total, 431 cargaisons de navire de blé CWRS destinées à l'exportation ont été vérifiées pour y détecter la présence de variétés non distinguables visuellement et non enregistrées. • Au total, 4 085 déchargements de wagon ont été analysés pour détecter la présence de variétés non enregistrées. La plupart des analyses ont été faites dans le cadre du programme de surveillance de la variété Alsen, mise en œuvre pour détecter la présence de cette variété non enregistrée dans les expéditions de blé avant leur départ du Canada.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
<p>Élément 2 de la Stratégie d'assurance qualité pour le blé. Mise au point d'une technologie efficace, rapide et économique pour l'identification des variétés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de recherche ont été entrepris sur une méthode d'analyse fondée sur l'ADN pour établir la composition variétale d'échantillons de grains moulus. Les travaux portent principalement sur deux techniques quantitatives : le système Invader Assay et la réaction en chaîne de la polymase en temps réel. À l'heure actuelle, on détermine la composition variétale en analysant un ensemble de grains.
<p>Élément 3 de la Stratégie d'assurance qualité pour le blé. Élaboration d'une proposition visant le remaniement des classes de blé de l'Ouest canadien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a proposé de modifier le système de classes de blé afin de permettre une souplesse accrue dans la mise au point et l'enregistrement de variétés non meunières à fort rendement appartenant aux classes de blé secondaires, tout en préservant la qualité des classes dominantes. • La proposition de la CCG comporte six éléments : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucun changement ne serait apporté dans les classes dominantes (CWRS et CWAD) au chapitre de l'enregistrement des variétés, et cela inclut les conditions liées à la DVG. ○ Deux classes secondaires de blé d'utilité générale seraient créées : une classe Blé roux d'utilité multiple, Ouest canadien (CWRM) et une classe Blé blanc d'utilité multiple, Ouest canadien (CWWM). Ces nouvelles classes comprendraient les variétés appartenant aux classes secondaires existantes. Ainsi, la classe CWRM comprendrait les variétés appartenant actuellement aux classes de blé roux de printemps Canada Prairie (CPSR), de blé rouge d'hiver, Ouest canadien (CWRW) et de blé extra fort, Ouest canadien (CWES). La classe CWWM comprendrait les variétés des classes de blé tendre blanc de printemps, Ouest canadien (CWSW), de blé de force blanc, Ouest canadien (CWHW) et de blé tendre blanc Canada Prairie (CPSW). ○ Les classes secondaires existantes (CPSR, CWRW, CWES, CWSW, CWHW, CPSW) seraient encore utilisées, mais uniquement pour les programmes ou les contrats spécifiques à une variété. Les spécifications des classes s'appliqueraient aux lots de blé constitués de variétés figurant à la liste de variétés admissibles publiée par la CCG. La CCG n'inclurait dans cette liste que les variétés présentant une haute qualité meunière. ○ Les producteurs qui livreraient du blé selon des contrats de classe secondaire existante seraient tenus de respecter les exigences variétales, comme c'est déjà le cas pour de nombreux contrats de livraison (p. ex., blé CWRW). ○ Les conditions d'enregistrement variétal reposant sur la qualité, la valeur agronomique et la résistance aux maladies seraient maintenues pour les classes secondaires existantes, afin que les exigences liées à la mise en marché et à la transformation puissent être respectées. Toutefois, la condition d'enregistrement liée à la DVG serait éliminée pour ces classes. ○ Les exigences liées à la DVG s'appliqueraient encore, afin de protéger les classes CWRS et CWAD. Ainsi, les variétés de classes secondaires pourraient se ressembler visuellement, mais ne pourraient pas ressembler aux variétés de blé CWAD ou

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
	<p>CWRS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCG sollicitera les commentaires du secteur au début de l'exercice 2005, à la suite de la publication, en juin 2005, du document de travail. On invitera les parties intéressées à présenter leurs commentaires à la CCG le 30 septembre 2005.
Élaboration d'une technologie et d'un processus d'analyse pour surveiller le grain en transit.	<ul style="list-style-type: none"> • Les SI et le Laboratoire de recherches sur les grains ont travaillé de concert pour analyser les échantillons prélevés au déchargement des wagons et au chargement des navires pour veiller à ce que les expéditions de grain en vrac ne soient pas contaminées par des variétés non distinguables visuellement. • La CCG a analysé des expéditions de variétés particulières dont l'identité devait être préservée au titre d'ententes contractuelles.
Poursuite de l'élaboration et de la mise en application de méthodes d'identification des grains et des oléagineux transgéniques.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a participé et a obtenu de bons résultats à la 4^e vérification des compétences relatives à la détection des graines de soja génétiquement modifiées administrée par l'Association internationale d'essais de semences. • On a entrepris un projet de recherche pour élaborer ou valider des méthodes analytiques PCR pour détecter et quantifier le canola génétiquement modifié. • On a réalisé un projet financé par le CSA intitulé <i>Présence de graines adventices : Examen des méthodes de détection; exigences en matière de tolérance et de traçabilité; visite des laboratoires de détection des OGM</i>. Dans le cadre de ce projet, deux chercheurs scientifiques du LRG ont visité des laboratoires de l'UE spécialisés dans l'élaboration et l'application de méthodes de détection des OGM.
Validation de méthodes de dépistage d'OGM pour le blé Round-Up Ready.	<ul style="list-style-type: none"> • Cette activité a été interrompue à la suite de l'annonce, le 10 mai 2004, de la société Monsanto à l'effet qu'elle mettait fin à ses programmes commerciaux portant sur le blé Roundup-Ready.
Poursuite de l'élaboration et de la mise en application de méthodes d'identification en fonction de l'ADN et de la teneur en protéines.	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de recherche ont été entrepris sur une méthode d'analyse fondée sur l'ADN pour établir la composition variétale d'échantillons de grains moulus. Les travaux portent principalement sur deux techniques quantitatives : le système Invader Assay et la réaction en chaîne de la polymase en temps réel (PCR). À l'heure actuelle, on détermine la composition variétale en analysant un ensemble de grains.
Prestation de services d'inspection des grains pour le compte du Federal Grain Inspection Service (É.-U.) dans l'Est canadien, conformément à la note de service à ce sujet.	<ul style="list-style-type: none"> • En offrant les services suivants, les employés de la CCG dans la région de l'Est ont facilité le mouvement du grain américain dans les ports de Montréal, de Québec, de Baie Comeau et de Port Cartier : <ul style="list-style-type: none"> Inspection des cales – 53 Présence à la fumigation – 5 Inspection phytosanitaire – 50 Inspection au rivage – 4 Pesée – 1
Mise en œuvre et exploitation du	<ul style="list-style-type: none"> • Dix-huit sociétés et 65 lieux d'exploitation sont maintenant certifiés au titre du SCRS, ce qui touche environ 2 600 producteurs (deux autres

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
projet pilote Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS).	<p>demandes de certification sont actuellement en cours de traitement).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois fournisseurs de service sont maintenant accrédités pour effectuer des vérifications indépendantes au titre du programme. • Le programme continue d’être populaire et on constate une demande pour l’intégration de la salubrité des aliments à la norme PI. Un projet pilote conjoint est en cours avec le Conseil des grains du Canada en vue d’intégrer la salubrité des aliments dans le secteur du soja. • Il y a une demande croissante pour la conclusion d’ententes de reconnaissance mutuelle des normes et des programmes dans d’autres pays.
Élaboration d'une stratégie pour étudier la décision du groupe d'experts de l'OMC concernant les politiques du Canada en matière de grains non canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a élaboré une stratégie pour réagir à la décision de l’OMC en vue de faciliter le mouvement du grain étranger dans les silos canadiens. Selon la stratégie, les exploitants de silos agréés pourront mélanger du grain de tout grade avec du grain de tout autre grade et n’auront plus à obtenir l’autorisation de la CCG avant de recevoir du grain importé. Les exploitants de silos, ainsi que les producteurs, devront déclarer le pays d’origine à la CCG avant que le grain ne soit manutentionné dans les divers points de transbordement tout au long de la chaîne menant le grain de la ferme au marché. La stratégie entrera en vigueur au plus tard le 1^{er} août 2005.

Résultat stratégique 2 : Un système d’assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l’industrie céréalière

Priorités :

1. Offrir des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l’industrie céréalière, du producteur au consommateur.
2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d’assurance de la qualité.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
11 998	12 005	12 092

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
127	127	125

Le système canadien d'assurance de la quantité des grains garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les silos agréés, dans l'intérêt des producteurs et de l'industrie céréalière. La prestation des services de pesée représente une composante importante du système d'assurance de la quantité des grains fondé sur une base technique solide.

Les procédures de pesée essentielles sont définies dans le manuel des procédures du système de gestion de la qualité (SGQ) de la CCG ou expliquées sous forme d'instruction de travail relative au SGQ. Le personnel chargé de la pesée se réfère aux documents du SGQ pour garantir l'exécution uniforme des procédures. Les politiques et les procédures relatives à la pesée sont suivies et évaluées par le truchement d'un ensemble de conventions de déclaration et de forums de discussion nationaux. L'examen constant des procédures de pesée permet à la CCG d'adapter ses services, le cas échéant, par le biais des demandes d'amélioration (DA), et de cerner les besoins en formation ou d'adapter celle offerte.

La surveillance sur place au déchargement des wagons est le fondement des activités de pesée à l'arrivage de la CCG. Des données essentielles, comme le poids du grain reçu et les rapports d'exception, sont transmises aux parties intéressées de la manière la plus efficace et rapide possible; tout délai fait l'objet d'une demande d'amélioration du SGQ.

Le service de règlement des différends offert par la CCG aide les producteurs et l'industrie céréalière à obtenir un dédommagement pour les pertes de grain pendant le transport par chemin de fer. Même si la CCG n'offre pas de service d'arbitrage exécutoire concernant les déficits de poids, une enquête sur les wagons menée par la CCG fournit des renseignements importants pour appuyer l'admissibilité des expéditeurs à un dédommagement en cas de déficit de poids exagéré au moment du déchargement ou de frais de transport excessifs. Au titre de ce service, la CCG tient une vaste base de données historiques sur les anomalies relatives aux wagons afin de justifier les réclamations des expéditeurs concernant les pertes de poids. La base de données offre des renseignements sur les déraillements de wagons, sur les wagons manquants à destination, sur le retraceur des wagons et sur les mélanges de contenus de wagons au déchargement.

Le service de règlement des différends de la CCG a recours aux rapports de déchargement officiels remplis par les employés de la CCG aux silos terminaux et de transbordement pour attester des poids à la réception. Même si la CCG ne connaît pas toujours les résultats des différends liés au poids qui font l'objet d'un arbitrage par d'autres organisations, les producteurs et l'industrie ont indiqué que les renseignements d'enquête fournis par la CCG faciliteraient le règlement des réclamations liées au poids.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le deuxième résultat stratégique, la CCG :

- élabore une stratégie de surveillance des procédures liées à la pesée – la CCG surveille de façon constante et prudente l'utilisation, par toutes les parties intéressées, des données produites par la CCG, comme les listes de déchargement, les rapports sur les exceptions, les rapports de certification des systèmes de pesée et les états de pesées officielles;
- surveille le déchargement des wagons;
- surveille le recours des producteurs et de l'industrie au service de règlement des différends liés à la pesée, et leur satisfaction par rapport à ce dernier;
- tient compte du nombre de pesées de contrôle effectuées dans le délai prescrit ainsi que du nombre d'écarts corrigés;

- tient compte du recours au Grain Inventory Accounting System – Système de comptabilisation des stocks de grains (GIAS) et du nombre de redressements apportés aux stocks de grain.

1. Offrir des services de pesée conformes au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada* et aux exigences des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
11 334	11 340	11 622

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
120	120	121

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Pesée du grain avant son entrée dans un silo terminal agréé ou avant son exportation à partir des silos terminaux et de transbordement agréés.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a surveillé et certifié la pesée au déchargement de 235 139 wagons à leur arrivée aux silos terminaux et de transbordement. • La CCG a surveillé et certifié la pesée de 19 162 326 tonnes de grain avant son exportation à partir de silos terminaux ou de transbordement.
Pesée du grain avant son entrée dans un silo primaire ou au moment de son expédition d'un tel silo.	<ul style="list-style-type: none"> • Au total, 9 044 wagons à destination du Mexique ont fait l'objet d'une pesée officielle aux silos primaires. • Au total, 3 051 wagons à destination des É.-U. ont fait l'objet d'une pesée officielle aux silos primaires.
Gestion d'un processus de résolution des plaintes.	<ul style="list-style-type: none"> • Les renseignements cumulés par le service de règlement des différends ont contribué directement à la résolution, par l'industrie céréalière, de 639 cas de contestation du poids des expéditions de grain. • Le poids officiel de 659 wagons a été réparti car l'exploitant du silo avait mélangé le grain à celui d'un autre transporteur, ce qui a faussé le poids réel.
Conduite d'enquêtes au moment du déchargement à la demande de l'expéditeur et du producteur.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a mené des enquêtes relativement à la pesée de 20 navires. À la suite de l'enquête approfondie du processus de chargement, y compris l'analyse de la documentation relative au chargement des navires en question, le chef de la pesée de la CCG a conclu que deux navires avaient fait l'objet d'anomalies au chargement, dont il fallait tenir compte. • La CCG a mené des enquêtes relativement à la pesée de 910 wagons.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Pesée de contrôle de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et de transbordement agréés.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a effectué 9 pesées de contrôle officielles au cours de l'exercice 2004-2005. Les résultats ont été jugés acceptables par rapport aux limites permises aux termes du <i>Règlement sur les grains du Canada</i>.
Application d'un système de gestion de la quantité (conserver la certification ISO).	<ul style="list-style-type: none"> • À la suite du renouvellement de la certification des Services à l'industrie, en décembre 2003, les SI ont effectué une vérification de maintenance interne en janvier 2005; la prochaine devrait avoir lieu en octobre 2005. Les employés de la CCG ont proposé des mesures correctives quant aux 30 procédures écrites du système de gestion de la qualité; au total, 237 demandes d'amélioration ont été soumises au cours de l'exercice visé.
Poursuite de l'élaboration de processus de vérification du mouvement du grain.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a poursuivi l'examen interne permanent de ses processus pour renforcer sa capacité de surveiller l'efficacité des installations quant à la préservation de l'identité de lots de grains à la demande du client. L'examen et les plans d'action qui en découlent font partie intégrante du SGQ de la CCG et contribuent aux efforts de l'industrie concernant l'expédition de grain à identité préservée. • Le service de règlement des différends a enquêté sur 437 cas de wagons partiellement déchargés. Certains cas découlaient d'un problème mécanique qui a nécessité la réparation des wagons avant l'achèvement du déchargement. Par conséquent, le service de pesée a mis de côté les déchargements partiels et les a reconstitués une fois la pesée complète des wagons en question achevée.
Gestion des systèmes de comptabilisation des stocks de grains.	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en concordance mensuelle et annuelle des stocks de grain des installations agréées, ainsi que le rapprochement des stocks au moment des pesées de contrôle, confirme l'exactitude des transactions effectuées aux silos terminaux et de transbordement. • La CCG a continué d'informer les installations agréées quant à leurs stocks, ce qui facilite la commercialisation du grain canadien.
Élaboration d'un système pour surveiller les processus de pesée.	<ul style="list-style-type: none"> • Les systèmes et les protocoles mis en place au sein de la CCG et des services de règlement des différends ont contribué à cerner quatre situations où il était nécessaire de vérifier les processus de pesée.

2. Fournir un soutien scientifique et technique dans les activités d'assurance de la qualité.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
664	665	470

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
7	7	4

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Production, collecte et distribution de données et de renseignements sur la quantité des stocks de grains.	<ul style="list-style-type: none"> Les données officielles relatives à la pesée générées par les appareils et les systèmes de pesée surveillés par la CCG ont permis au secteur de la manutention de commercialiser le grain canadien et de prendre des décisions éclairées. La CCG a donné à l'industrie les moyens d'obtenir des données sous divers formats (données du GIAS), ce qui contribue à l'efficacité du système de manutention des grains au Canada.
Inspection des balances.	<ul style="list-style-type: none"> Les inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG ont effectué 649 inspections au Canada – 313 appareils ont fait l'objet d'une vérification et 235 ont nécessité des ajustements. Des 235 appareils corrigés, 80 présentaient des écarts supérieurs à 0,10 %. Vingt et un appareils ont été mis hors service en raison de défaillances mécaniques.
Avis techniques et résolution des plaintes liées à la quantité.	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les enquêtes portant sur la quantité, tant à l'arrivage (910) qu'à la sortie (20), ont tiré avantage des données obtenues grâce à l'inspection rapide des systèmes de pesée, afin de déterminer l'incidence possible des résultats des enquêtes sur la quantité des expéditions. Des avis techniques ont été communiqués aux installations agréées tout au long de l'année, selon les besoins.

Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens**Priorités :**

1. Activités de recherche qui appuient le système d'assurance de la qualité du grain.
2. Activités de recherche en appui aux nouveaux défis à relever dans le système d'assurance de la qualité du grain.
3. Adaptation des normes pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
8 372	7 030	8 345

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
89	89	71

La CCG est responsable, en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. La CCG effectue des recherches qui offrent un appui direct au système d'assurance de la qualité, afin de valoriser la commercialisation du grain canadien, au profit des producteurs. Le Laboratoire de recherche sur les grains (LRG) étudie de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les facteurs de qualité, se penche sur de nouvelles utilisations du grain canadien, analyse la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs, et réalise l'enquête annuelle sur les récoltes. Le LRG appuie l'amélioration continue du système d'assurance de la qualité du grain grâce à ses travaux de recherche.

Les besoins changeants de l'industrie céréalière canadienne posent de grands défis au secteur de la recherche et au système d'assurance de la qualité de la CCG. On constate un changement marqué quant au type de cultures produites et à leur utilisation, une demande accrue pour une méthode objective et non visuelle d'identification variétale, ainsi que des préoccupations quant à l'arrivée de grains et d'oléagineux génétiquement modifiés. Les travaux de recherche portent davantage sur les légumineuses, les nouveaux types d'oléagineux, l'identification variétale, ainsi que sur les grains et les oléagineux génétiquement modifiés. Les ressources sont stables. Les recherches dans le domaine des cultures traditionnelles, comme le blé, l'orge, le canola et le lin, demeurent essentielles puisque ces cultures représentent une part importante des marchés d'exportations et canadiens. On met de plus en plus l'accent sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles utilisations finales au sein de l'industrie canadienne. Les ventes de grains s'appuient toujours davantage sur des analyses objectives et non visuelles de la qualité ou sur des facteurs de salubrité, ainsi que sur des garanties concernant la qualité et la salubrité du grain.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le troisième résultat stratégique, la CCG tient compte des éléments suivants :

- le nombre de méthodes qui ont été adaptées au système de classement et d'inspection;
- le nombre de nouvelles mesures de qualité mises au point;
- le nombre de documents de recherche publiés et leur qualité;
- la réaction de l'industrie céréalière (canadienne et étrangère) quant aux travaux de recherche et au soutien scientifique et technique offerts par la CCG;
- la satisfaction de la clientèle quant à la qualité à l'utilisation finale par le truchement des commentaires des clients recueillis à l'occasion de missions à l'étranger;
- la réaction des utilisateurs finaux quant à la qualité des nouveaux cultivars et des données découlant de l'enquête sur les récoltes;
- le transfert de la technologie vers les usagers du secteur privé, les organismes gouvernementaux, les universités et les organisations internationales.

1. Activités de recherche qui appuient le système d'assurance de la qualité du grain.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
3 767	3 163	3 755

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
40	40	32

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Amélioration des méthodes actuelles et élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation et de mesure des facteurs de qualité à l'utilisation finale pour tous les grains et oléagineux (p. ex., à l'aide de la spectroscopie dans le proche infrarouge et de l'imagerie numérique).	<ul style="list-style-type: none"> Le module eSieve© de l'appareil TrueGrade a été amélioré à la suite des essais préliminaires effectués par les SI en vue de prédire le comportement au tamisage des lentilles vertes. http://grainscanada.gc.ca/grl/image_analysis/image_analysis-f.htm Une méthode d'imagerie visant à prédire l'uniformité ou le manque d'uniformité des graines de soja a été mis au point conjointement par AAC (Harrow) et la CCG (Chatham). Ce facteur de classement est actuellement évalué visuellement. Une méthode de sélection a été mise au point, en collaboration avec AAC (Harrow), pour déterminer la taille (par le poids) et la rondeur des graines de soja. La taille et la rondeur des graines de soja ont une incidence sur la valeur de ces dernières sur le marché.

<p>Étude de nouvelles méthodes pour évaluer les caractéristiques qualitatives propres à un grain donné.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs techniques ont été évaluées quant à leur capacité de détecter et de mesurer le degré de prégermination de l'orge brassicole canadien : l'analyse rapide de la viscosité (RVA), l'analyse d'images, la réflectance dans le proche infrarouge (NIR) et le spectromètre infrarouge à transformée de Fourier (IRTF). L'étude a démontré que l'analyse rapide de la viscosité était la meilleure technique pour détecter la prégermination de l'orge brassicole. • On étudie actuellement une méthode pratique, fondée sur l'émission de gaz d'éthanol, pour prédire la perte en raison de la germination chez l'orge. http://grainscanada.gc.ca/qualit_matter/barleygerm/01b_barleygerm-f.htm • Des étalonnages provisoires ont été mis au point pour prédire la qualité (couleur) des nouilles asiatiques à l'aide de la réflectance dans le proche infrarouge des grains entiers et de la farine. • Des étalonnages provisoires ont été mis au point pour prédire la teneur en flavonoïdes de la farine de blé blanche, les flavonoïdes ayant une incidence sur la couleur. • La couleur est un facteur de qualité intrinsèque de plusieurs formes de blé : du grain aux nouilles, en passant par la farine. http://www.grainscanada.gc.ca/grl/baking/asian_end_pro/asian_end_pro-f.htm • En collaboration avec l'institut de recherche sur les céréales de Caltagirone, en Sicile, on a mis au point le prototype d'un outil d'évaluation de la qualité des spaghettis. On poursuit les essais et la validation du modèle.
<p>Évaluation du profil des qualités des nouvelles variétés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble en 2004, on a obtenu une petite quantité de semences de sélectionneurs de variétés de blé, en raison des mauvaises conditions de croissance et de récolte. Au total, 89 lignées de blé ont été soumises à une analyse complète de la qualité; de ce nombre, deux ont reçu une recommandation d'enregistrement. • La qualité des lignées généalogiques d'orge était moyenne. Près de 150 échantillons ont été transformés en malt dont on a analysé la qualité. On a recommandé l'enregistrement de deux lignées d'orge brassicole à deux rangs et de deux lignées d'orge brassicole à six rangs.

<p>Réalisation de recherches visant à déterminer les variétés de grains canadiens qui conviennent le mieux aux divers produits finaux étrangers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a continué de définir les paramètres liés au rendement de l'orge à grain nu dans le secteur de l'alimentation. On a analysé les variétés d'orge à grain nu pour établir lesquelles conviennent le plus à divers produits alimentaires. http://grainscanada.gc.ca/grl/barley_research/barley_research-f.htm • La CCG a poursuivi son étude sur le sarrasin dans le but de déterminer les paramètres fonctionnels et quantitatifs qui sont recherchés pour la fabrication de nouilles en feuille ou par extrusion. http://grainscanada.gc.ca/pubs/bread/box/buckwheat-f.htm
<p>Recours accru au diagnostic par immuno-essai pour identifier les mycotoxines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a poursuivi ses travaux de recherche sur le diagnostic par immuno-essai, qui pourrait être une méthode rapide, précise et économique d'évaluer la qualité du grain. http://grainscanada.gc.ca/grl/grain_safety/grain_safety-f.htm
<p>Élaboration, en collaboration avec d'autres laboratoires nationaux et étrangers, de méthodes d'évaluation de la qualité des légumineuses reconnues à l'échelle internationale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a poursuivi ses travaux de recherche sur l'évaluation de la taille, du tamisage et de l'uniformité des lentilles et des graines de soja. Bien qu'on n'en soit qu'aux premières étapes de l'évaluation, la technique à l'étude pourrait avoir une incidence sur les marchés internationaux. http://grainscanada.gc.ca/grl/image_analysis/image_analysis-f.htm • Une méthode de détermination de la teneur en eau des légumineuses a été mise au point et publiée par l'American Association of Cereal Chemists. Une méthode de détermination de l'absorption de l'eau des légumineuses a aussi été mise au point.
<p>Expansion des recherches sur les techniques d'amélioration des images et de mesure à l'aide de l'informatique pour évaluer la qualité du grain.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a poursuivi ses travaux de recherche sur la détection et la détermination des grains vitreux de blé dur abîmés par les intempéries. Ces derniers ne sont pas distinguables visuellement de ceux qui sont non vitreux et ils sont très difficiles à détecter à l'aide des techniques d'imagerie existantes.
<p>Évaluation de l'utilisation des analyses en vue d'améliorer l'efficacité, de réduire les coûts et d'accroître les capacités d'analyses de la CCG.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a amélioré l'efficacité de l'extraction de l'ADN. • L'empreinte des variétés a été numérisée pour accélérer l'identification visuelle.

2. Activités de recherche en appui aux nouveaux défis à relever dans le système d'assurance de la qualité du grain.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
3 767	3 163	3 755

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
40	40	32

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Étude de nouvelles méthodes pour évaluer la qualité du grain. Poursuite des activités de recherche collaborative à financement collectif à l'échelle nationale et internationale.	<ul style="list-style-type: none"> On en est à la dernière étape d'un projet concerté, auquel participent la CCG, le ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Galles du Sud et AAC, visant à mettre au point des méthodes améliorées d'évaluation de la qualité du blé dur. Les résultats du projet ont été présentés à l'International Bread Congress tenu en mai 2004, au Royaume-Uni.
Recherches sur les facteurs de garantie de la salubrité du grain et élaboration de méthodes pour offrir cette garantie.	<ul style="list-style-type: none"> On poursuit les travaux de recherche sur la capacité de générer des données sur la surveillance et d'offrir, au secteur national et international de la commercialisation, des garanties sur la salubrité du grain concernant un nombre accru de résidus de pesticides, de mycotoxines et d'éléments en traces. Les travaux visent également à appuyer le système de classement relativement, entre autres, aux grains fusariés.
Validation de la recherche portant sur une nouvelle méthode d'évaluation des dommages causés par la germination dans le blé.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a évalué plusieurs trousseaux de détection des enzymes responsables des dommages causés par la germination. Des modifications ont été proposées au fournisseur, qui les a adoptées.
Validation de la recherche portant sur la chlorophylle dans le canola.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a défini les raisons expliquant l'absence de chlorophylle (blanchiment) dans les graines gelées comparativement au même phénomène chez les graines immatures. La CCG a établi l'importance des impuretés dans l'analyse de la chlorophylle. On a constaté que les impuretés représentent 4 ppm (10 %) de la teneur totale en chlorophylle.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Recherche des méthodes utilisant l'empreinte protéique du blé et de l'orge pour élaborer des analyses permettant d'identifier et de qualifier les variétés de grains dans les cargaisons.	<ul style="list-style-type: none"> Des travaux de recherche ont été entrepris sur des méthodes d'analyse fondées sur l'ADN pour établir la composition variétale d'échantillons de grains moulus. Les travaux portent principalement sur deux techniques quantitatives : le système Invader Assay et la réaction en chaîne de la polymase en temps réel (PCR). À l'heure actuelle, on détermine la composition variétale en analysant un ensemble de grains. Dans le cadre de ses efforts pour améliorer l'identification variétale génétique du blé en utilisant une technique fondée sur les microsatellites, la CCG a étudié 142 marqueurs microsatellites supplémentaires, dont 95 ont fait l'objet d'une évaluation plus poussée sur planches contenant de 27 à 39 variétés de blé (grains dupliqués). Les bases de données d'empreintes génétiques ont été mises à jour; on y a ajouté les variétés d'orge et de blé de l'Ouest canadien nouvellement enregistrées. Les variétés de blé américaines ont été ajoutées à la base de données du blé. http://grainscanada.gc.ca/grl/plant_molecular_bio/plant_molecular_bio-f.htm

3. Adaptation des normes pour répondre à l'évolution des besoins de l'industrie céréalière.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
837	703	835

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
89	89	71

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Élaboration de spécifications, de protocoles de mesure et de normes éventuelles.	<ul style="list-style-type: none"> La méthode d'imagerie mise au point pour déterminer la qualité des nouilles pourrait servir à établir des normes pour les facteurs de qualité propres à ces produits. Des tests de l'anneau seront menés pour évaluer cette possibilité. On a mis au point une méthode pour établir des normes objectives quant à l'uniformité de la forme des graines de soja. On a mis au point une méthode pour prédire le comportement au tamisage des légumineuses.
Augmentation du nombre d'analyses objectives (p. ex., l'analyse par imagerie numérique).	<ul style="list-style-type: none"> Des méthodes d'analyses objectives ont été mises au point et seront mises à l'essai dans un environnement de travail pour fin de validation.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Sensibilisation aux caractéristiques propres à l'utilisation finale (p. ex., l'éthanol).	<ul style="list-style-type: none"> On travaille actuellement à la mise au point d'une technique d'identification variétale fondée sur l'ADN qui permettra d'identifier et peut-être de séparer le grain selon l'utilisation finale prévue, comme la production d'éthanol.

Résultat stratégique 4 : La défense des droits des producteurs

Priorités :

1. Administration d'un régime d'agrément et de garantie.
2. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalière et par les négociants en grains.
3. Gestion équitable des options de livraison par wagon de producteur.
4. Communication aux producteurs de données sur la qualité des grains.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
2 446	2 446	3 662

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
26	26	28

La CCG est une tierce partie neutre qui établit et applique, dans l'intérêt des producteurs, des normes de qualité à l'égard du grain canadien et régleme la manutention du grain au Canada. En exerçant ses fonctions, la CCG garantit un approvisionnement fiable sur les marchés nationaux et internationaux. Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection, notamment le programme d'agrément et de garanties, le renforcement des liens avec les producteurs, les procédures relatives aux wagons de producteur et le système d'appel concernant la qualité.

La CCG a le pouvoir d'agrément et de réglementer les silos primaires, terminaux, de transformation et de transbordement, ainsi que les négociants. Les silos et les négociants agréés doivent fournir une garantie pour couvrir leurs obligations à l'égard des producteurs en cas de défaut de paiement. Cette activité de réglementation contribue au traitement équitable des producteurs de l'Ouest canadien. Le nombre d'installations non agréées représente un défi constant pour la CCG, car les producteurs qui y livrent leur grain ne sont pas protégés en cas de défaut de paiement. Au

cours de l'exercice 2004-2005, la CCG a élaboré une stratégie en vue d'accroître le nombre d'installations agréées. Parallèlement, la CCG a accru ses activités de vérification des garanties fournies par les sociétés agréées. On procède actuellement à une évaluation approfondie des actes de garantie de rechange à la caution et à la lettre de crédit.

La CCG a créé un réseau de renseignements et de vérification de la conformité pour garantir la justesse et l'équité des transactions sur le grain. Les commissaires adjoints de l'Ouest canadien agissent à titre d'agent de liaison entre les producteurs, les regroupements de producteurs et l'industrie locale. Ils donnent également des avis sur les droits des producteurs ou en fournissent une interprétation en cas de défaut ou retard de paiement, de contestation du grade ou des impuretés, ou encore de problèmes liés aux wagons de producteur, aux déductions pour perte de poids ou aux frais imposés par les exploitants de silos. Le service téléphonique sans frais de la CCG permet aux producteurs et aux membres de l'industrie de se renseigner ou de déposer des plaintes auprès de l'organisme. La norme de service quant au suivi est de rappeler le demandeur avant la fin de la journée ouvrable suivant celle de l'appel.

Lorsqu'un producteur livre son grain à un silo primaire, il peut utiliser la mention « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur ». Ceci signifie que le producteur ou la personne qui livre le grain en son nom peut demander à la CCG de rendre une décision exécutoire en cas de contestation du grade ou du taux d'impuretés attribué par le silo primaire agréé. Les parties sont alors tenues d'accepter les résultats de l'inspection par la CCG.

Pour établir dans quelle mesure elle atteint le quatrième résultat stratégique, la CCG :

- effectue des sondages périodiques auprès des producteurs et des regroupements de producteurs pour connaître leur point de vue sur la CCG et ses services, et pour saisir les tendances au sein de l'industrie. Les sondages permettent à la CCG de mieux comprendre les besoins et les attentes des producteurs, de recueillir des points de référence en vue d'établir les normes de services, et d'analyser l'incidence des services de la CCG sur le producteur;
- évalue les réclamations des producteurs au titre du régime d'agrément et de garantie;
- surveille le recours par le producteur à la mention « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur »;
- assure le suivi des demandes de renseignements et des plaintes des producteurs concernant le traitement inéquitable des sociétés céréalières envers eux;
- tient compte des préoccupations des producteurs relativement à l'accès aux wagons de producteur.

1. Administration d'un régime d'agrément et de garantie.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
791	791	1 602

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
8	8	10

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Agrément des négociants en grains et des compagnies propriétaires de silos.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a continué d'étudier la nécessité d'adopter une politique plus globale sur l'agrément. La décision a été prise d'aller de l'avant et d'élaborer une stratégie pour mettre en œuvre les recommandations formulées. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/benefits-f.htm.
Obtention d'une garantie des exploitants agréés afin de protéger les producteurs en cas de défaut de paiement.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a poursuivi l'examen de ses exigences en matière de garanties que doivent fournir les exploitants agréés. À la suite de l'examen, la CCG a modifié les exigences quant au grain entreposé et à la garantie à fournir. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/responsibilities-f.htm.
Vérification de la situation financière des exploitants agréés.	<ul style="list-style-type: none"> En 2004-2005, la CCG et Conseils et Vérification Canada ont mené des vérifications auprès de 20 exploitants agréés pour établir s'ils avaient fourni une garantie suffisante. Dans les cas où on a constaté une insuffisance, les exploitants agréés ont dû combler le déficit. http://grainscanada.gc.ca/regulatory/licensees/crops-f.htm.
Réalisation de campagnes d'information afin de promouvoir les avantages de faire affaire avec les sociétés céréalières agréées.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a continué de diffuser de l'information et des communiqués à l'intention des producteurs sur l'importance de faire affaire avec des exploitants agréés. Ce sujet est le thème d'un présentoir installé aux foires auxquelles participe la CCG dans l'Ouest canadien. http://grainscanada.gc.ca/Views/Exhibit/exhibit-f.htm.
Élaboration d'une stratégie pour accroître le nombre de sociétés agréées (p. ex., simplification du processus d'agrément).	<ul style="list-style-type: none"> Les renseignements sur l'agrément et les formulaires de demande en ce sens sont offerts sur le site Web de la CCG. La CCG aide les sociétés intéressées à remplir les documents et à évaluer le montant de la garantie à fournir. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/licensees/applying-f.htm.

2. Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalères et par les négociants en grains.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
1 042	1 042	1 292

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
11	11	11

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005														
Service de médiation ou d'arbitrage des plaintes des producteurs concernant les opérations avec les sociétés céréalères.	<ul style="list-style-type: none"> Les commissaires adjoints de l'Ouest canadien ont répondu à 1 850 demandes de renseignements de la part des producteurs concernant un défaut ou un retard de paiement, une contestation du grade ou du taux d'impuretés attribué, ou encore des problèmes liés aux wagons de producteur, aux déductions pour perte de poids ou aux frais imposés par les exploitants de silos. http://grainscanada.gc.ca/Whoare/a-commissioners-f.htm. La CCG a reçu 2 006 demandes de renseignements et 69 plaintes de producteurs à son service téléphonique sans frais. De nombreuses autres plaintes et préoccupations ont été communiquées au personnel du service de l'agrément, de la vérification et de la conformité dans le cadre de leurs fonctions, ainsi qu'au personnel présent aux foires agricoles auxquelles participe la CCG. http://grainscanada.gc.ca/Views/Exhibit/exhibit-f.htm. 														
Extension de la prescription « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur » à toutes les installations d'entreposage du grain.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a continué de distribuer et rendre accessibles des renseignements à l'intention des producteurs concernant leur droit à l'arbitrage si le producteur ou la personne qui livre le grain en son nom conteste le grade ou le taux d'impuretés attribué par l'exploitant de silo primaire agréé. En 2004-2005, la CCG a inspecté 419 échantillons soumis à la détermination du grade ou du taux d'impuretés par l'inspecteur. <p>Nombre de demandes relatives à la détermination par la CCG du grade ou du taux d'impuretés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>Exercice</u></th> <th><u>Nombre de demandes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1999-2000</td> <td>536</td> </tr> <tr> <td>2000-2001</td> <td>481</td> </tr> <tr> <td>2001-2002</td> <td>402</td> </tr> <tr> <td>2002-2003</td> <td>368</td> </tr> <tr> <td>2003-2004</td> <td>348</td> </tr> <tr> <td>2004-2005</td> <td>419</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> La CCG a poursuivi l'élaboration de nouvelles stratégies pour informer les producteurs de leur droit à l'arbitrage sur la qualité. La CCG a distribué des trousseaux d'information sur ce sujet à l'occasion de huit foires agricoles à laquelle elle a participé en 2004-2005. La CCG a fait la 	<u>Exercice</u>	<u>Nombre de demandes</u>	1999-2000	536	2000-2001	481	2001-2002	402	2002-2003	368	2003-2004	348	2004-2005	419
<u>Exercice</u>	<u>Nombre de demandes</u>														
1999-2000	536														
2000-2001	481														
2001-2002	402														
2002-2003	368														
2003-2004	348														
2004-2005	419														

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
	<p>promotion du service d'arbitrage dans les centres de services des Prairies, à l'occasion de réunions de producteurs, ainsi que sur son site Web. http://www.grainscanada.gc.ca/Prodser/quality_insp/subject_to-f.htm</p>
<p>Examen des pressions exercées sur le règlement en raison de l'évolution de l'industrie de la manutention céréalière (p. ex., l'ajout de la graine à canaris à titre de grain, l'extension de la prescription « sous réserve de détermination du grade et du taux d'impuretés par l'inspecteur », la réglementation relative à la teneur en eau, l'annulation de la marge pour perte de poids).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des modifications ont été apportées au <i>Règlement sur les grains du Canada</i>. Ces modifications, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} août 2004 visaient à rendre le règlement plus lisible et précis, à faciliter sa consultation et à assurer la cohérence du texte. Des dispositions ont été modifiées ou annulées pour s'adapter aux procédures actuellement utilisées dans le secteur. • D'autres modifications au <i>Règlement sur les grains du Canada</i> ont été proposées et devaient entrer en vigueur le 1^{er} août 2005. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/Regulations/cgregs-f.asp. • Un exposé de position a été rédigé sur l'ajout de la graine à canaris à titre de grain aux termes de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>. • Un exposé de position a été rédigé sur la déduction en raison de la marge pour la perte de poids au silos primaires dans le cas de grain séché artificiellement. http://www.grainscanada.gc.ca/regulatory/orders/2005/2005-124-f.htm
<p>Réinspection des échantillons à la demande du producteur et conduite d'enquête sur les plaintes concernant la qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a continué de recevoir les demandes des producteurs afin qu'elle détermine la qualité du grain livré. • Les producteurs ont continué d'avoir recours aux centres de services de la CCG concernant des questions de qualité du grain et pour demander l'aide des commissaires adjoints afin de résoudre les conflits avec les acheteurs en ce qui a trait à la qualité. http://grainscanada.gc.ca/prodser/scmenu-f.htm.
<p>Gestion du tribunal d'appel pour les grains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Tribunal d'appel pour les grains a continué d'être une composante importante du protocole d'assurance de la qualité de la CCG. En 2004-2005, 1 235 échantillons ont été traités au plus haut palier d'appel, où des représentants de l'industrie rendent une décision définitive sur la qualité du grain. http://grainscanada.gc.ca/regulatory/grainappeal/tribunal-f.htm.

3. Gestion équitable des options de livraison par wagon de producteur.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
239	239	362

Ressources humaines :

Prévues	Autorisations	Réelles
3	3	3

Activités connexes en 2004-2005	Résultats 2004-2005
Attribution des wagons de producteur.	<ul style="list-style-type: none"> En 2004-2005, la CCG a attribué 9 125 wagons aux producteurs afin qu'ils puissent assurer eux-mêmes le transport de leur grain. Dans tous les cas, la CCG a envoyé, par la poste, au producteur un accusé de réception avant la fin de la journée ouvrable suivant celle de la réception de sa demande. http://grainscanada.gc.ca/prodser/producercars/information/prodcars-f.htm
Résolution des problèmes liés aux wagons de producteur.	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a continué d'élargir le programme de wagons de producteur; la CCG a travaillé de concert avec la CCB et la société ferroviaire Canadien Pacifique (CP) pour résoudre le problème des wagons de producteurs retenus sur les lignes de la société CP. Les renseignements sur le programme sont affichés sur le site Web de la CCG et ils ont été distribués aux producteurs à l'occasion des foires agricoles auxquelles a participé la CCG. http://grainscanada.gc.ca/Pubs/FactsFarm/factsfarmers15-f.htm http://grainscanada.gc.ca/newsroom/news_releases/2002/2002-09-19-f.htm

4. Communication aux producteurs de données sur la qualité des grains.

Ressources financières :

Dépenses prévues en milliers de dollars	Autorisations en milliers de dollars	Dépenses réelles en milliers de dollars
373	373	407

Ressources humaines :

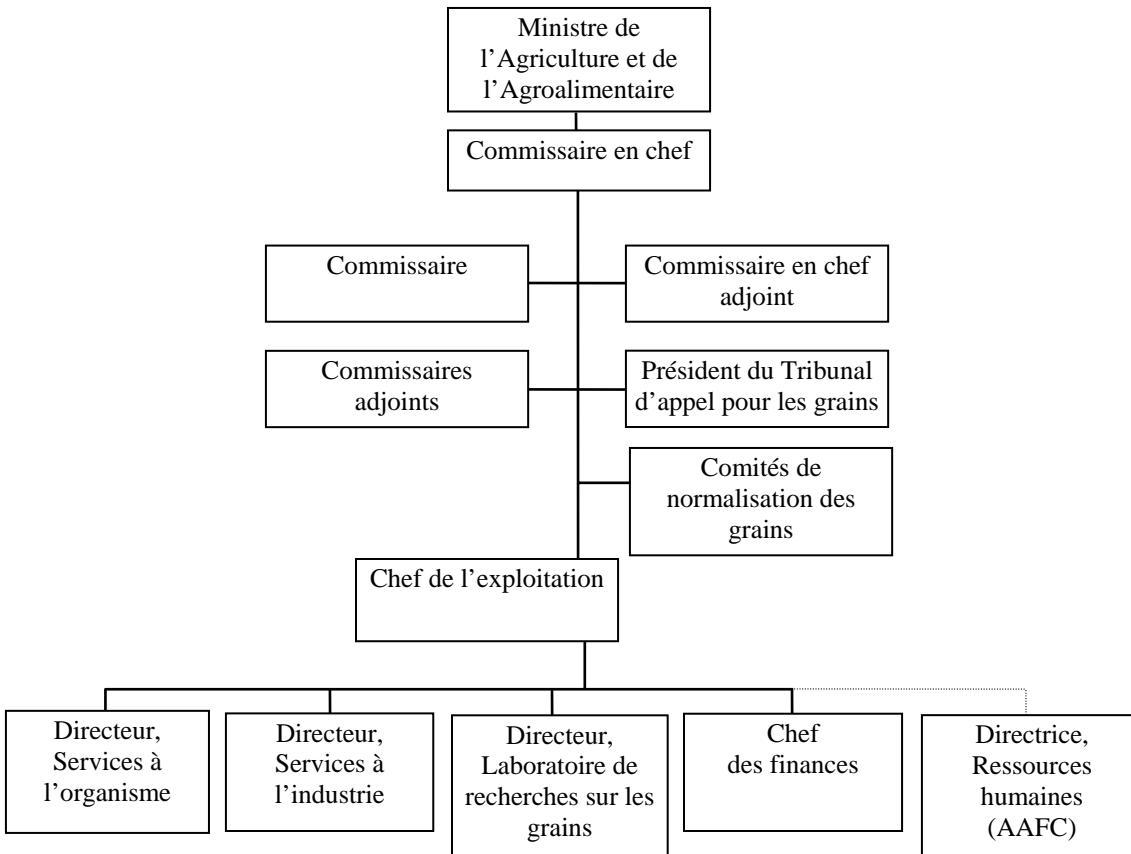
Prévues	Autorisations	Réelles
4	4	4

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Amélioration continue de la communication de données qualitatives et de renseignements sur la manutention concernant les récoltes annuelles (p. ex., entreposage, insectes).	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a poursuivi la collecte et la mise à jour des données sur la qualité et sur la manutention du grain. Les producteurs et les parties intéressées ont libre accès aux données de la CCG. http://grainscanada.gc.ca/Quality/crop_qual-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Quality/exports-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/FactsFarm/facts-titles-f.htm

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Publication de rapports statistiques sur le grain stocké et manutentionné dans les installations agréées.	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a continué de compiler, de tenir à jour et de rendre accessible les données statistiques relatives au grain. http://grainscanada.gc.ca/Regulatory/Licensees/licensees-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainStats/gsw-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/GrainDeliveries/deliveries-f.htm http://grainscanada.gc.ca/Pubs/ExportsYearly/exportsyear-f.htm.

SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Renseignements organisationnels



Partenaires de la CCG

La CCG fait partie intégrante du fonctionnement de l'industrie céréalière du Canada. À titre de tierce partie de réglementation neutre, la CCG travaille en partenariat avec pratiquement tous les intervenants de l'industrie.

Partenaires-clés	Secteurs de collaboration
Industrie	
Producteurs et associations de producteurs Sociétés céréalières Sociétés ferroviaires Transformateurs Laboratoires universitaires Sélectionneurs Fabricants d'instruments Commission canadienne du blé Institut international du Canada pour le grain Institut canadien des semences Canadian Soybean Exporters Association Association canadienne des cultures spéciales Exportateurs de grains Inland Terminal Association of Canada Ontario Wheat Producers' Marketing Board Western Grain Elevators Association Bourse des marchandises de Winnipeg	Établissement des normes de qualité pour le grain Exploitation d'un système d'assurance de la qualité et de la quantité pour le grain Échange de données sur les expéditions de grain et sur les déchargements Résolution des plaintes liées à la qualité et à la quantité Élaboration et mise en œuvre des politiques et des règlements Échange d'information sur les marchés Développement et soutien des marchés Recherche et transfert de technologie Vérification et certification des systèmes de ségrégation de l'industrie
Organismes et ministères du portefeuille	
Agriculture et Agroalimentaire Canada Agence canadienne d'inspection des aliments Commission canadienne du lait Financement agricole Canada Conseil national des produits agricoles	Coordination des données relatives au grain Échange d'information Recherche Planification stratégique Respect des tolérances à l'échelle internationale en ce qui a trait aux contaminants toxiques dans le grain Prestation conjointe du programme d'assurance de la qualité et de la quantité
Autres ministères	
Commerce international Canada Statistique Canada Agence canadienne de développement international Industrie Canada Santé Canada Agence des services transfrontaliers du Canada Transports Canada Justice Canada	Échange de connaissances Promotion des échanges internationaux Publication de statistiques sur les grains et financement de projets de consultation internationale Développement et soutien des marchés Échange de données sur les expéditions et les déchargements de grain Inspection et homologation des balances des silos terminaux et de transbordement Réglementation des importations de grains

Partenaires étrangers	
<p>Département de l'Agriculture des États-Unis (Inspection des grains, des établissements d'emballage et des parcs à bestiaux) Office japonais de l'alimentation Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie) Administration des grains de l'État (Chine) Bureau des grains de Jilin (Chine) Université d'économie de Nankin (Chine) Centre de formation sur le grain (Chine) Ministère de l'Agriculture et des Greniers à céréales (Paraguay) Commission des exportateurs de céréales et d'oléagineux (Paraguay) Fédération des coopératives de production (Paraguay) Institut national des enquêtes agronomiques (Uruguay) Coopérative centrale des grains (Uruguay) Laboratoire de technologie d'Uruguay Ministère de la Politique agraire (Ukraine) Bourse des marchés à terme de l'Ukraine</p>	<p>Exécution conjointe des programmes d'assurance de la qualité Promotion des échanges internationaux Recherche Formation en technologie</p>

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues et équivalents temps plein

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2002–2003	Dépenses réelles 2003–2004	2004–2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Prestation des services d'inspection et d'analyse ¹			41 991	40 620	41 991	39 186
Prestation des services de pesée			12 005	11 998	12 005	12 092
Recherche – mesure et compréhension des facteurs de qualité du grain			7 030	8 372	7 030	8 345
Défense des droits des producteurs ¹			2 446	2 446	2 446	3 662
Total	60 405	63 737	63 472	63 372	63 472	63 285
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	3 006	3 030	2 319	2 319	2 319	2 345
Coût pour l'organisme	63 411	66 767	65 791	65 691	65 791	65 630
Équivalents temps plein	674	652	675	675	675	621

¹ Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains (CCG).

Le tableau 1 présente le total du fonds renouvelable et du crédit parlementaire pour le budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles.

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

2004–2005								
Activité de programme (en milliers de dollars)	Budgétaire						Plus : Non-budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisation	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Rentrées disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Prestation des services d'inspection et d'analyse								
Budget principal des dépenses	39 392	2 599	-	41 991	32 296	9 695	-	9 695
<i>Dépenses prévues</i>	38 021	2 599	-	40 620	32 296	8 324	-	8,324
Total des autorisations	39 392	2 599	-	41 991	32 296	9 695	-	9 695
<i>Dépenses réelles</i>	37 494	1 692	-	39 186	25 912	13 274	-	13 274
Prestation des services de pesée								
Budget principal des dépenses	11 296	709	-	12 005	8 816	3 189	-	3 189
<i>Dépenses prévues</i>	11 289	709	-	11 998	8 816	3 182	-	3 182
Total des autorisations	11 296	709	-	12 005	8 816	3 189	-	3 189
<i>Dépenses réelles</i>	11 967	125	-	12 092	9 621	2 471	-	2 471
Recherche – mesure et compréhension des facteurs de qualité du grain								
Budget principal des dépenses	6 523	507	-	7 030	-	7 030	-	7 030
<i>Dépenses prévues</i>	7 865	507	-	8 372	-	8 372	-	8 372
Total des autorisations	6 523	507	-	7 030	-	7 030	-	7 030
<i>Dépenses réelles</i>	7 826	519	-	8 345	-	8 345	-	8 345
Défense des droits des producteurs								
Budget principal des dépenses	2 261	185	-	2 446	1 068	1 378	-	1 378
<i>Dépenses prévues</i>	2 261	185	-	2 446	1 068	1 378	-	1 378
Total des autorisations	2 261	185	-	2 446	1 068	1 378	-	1 378
<i>Dépenses réelles</i>	3 613	49	-	3 662	408	3 254	-	3 254

Le tableau 2 présente le budget principal des dépenses, les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles liées à chacune des activités de programme.

Tableau 3 : Postes votés ou législatifs

Poste voté ou législatif (en milliers de dollars)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2004–2005			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
40	Dépenses de fonctionnement	19 245	19 245	19 245	19 014
40a	Dépenses liées au programme	-	-	892	647
15	Contributions aux avantages sociaux des employés	-	-	120	120
(s)	Fonds renouvelable	(127)	(127)	(127)	(127)
(s)	Contributions aux avantages sociaux des employés	2 175	2 175	2 175	2 175
	Total	21 293	21 293	22 305	21 829

Le sommaire des crédits approuvés représente le montant du financement accordé à la CCG en vertu des postes votés approuvés. Il sert à comparer le budget principal des dépenses, les dépenses prévues et le total des autorisations par rapport aux dépenses réelles de la CCG.

Tableau 4 : Coût net pour l'organisme

en milliers de dollars	Exercice 2004–2005
Total des dépenses réelles	63 285
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	-
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	2 175
Indemnisation des victimes d'accident de travail assurée par Développement social Canada	170
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	-
Coût net pour l'organisme en 2004–2005	65 630

Le tableau 4 présente tous les services fournis et payés par d'autres ministères pour le compte de la CCG.

Tableau 5 : Sources des revenus disponibles

en milliers de dollars	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Prestation des services d'inspection et d'analyse						
Sources des revenus disponibles						
Inspection, enregistrement et annulation						24 320
Autre						1 591
Total			32 296	32 296	32 296	25 912
Prestation des services de pesée						
Sources des revenus disponibles						
Inspection, enregistrement et annulation						9 563
Autre						58
Total			8 816	8 816	8 816	9 621
Recherche – mesure et compréhension des facteurs de qualité du grain						
Sources des revenus disponibles						
Autre						1
Total			-		-	1
Défense des droits des producteurs						
Sources des revenus disponibles						
Agrément						180
Autre						228
Total			1 068	1 068	1 068	408
Total des revenus disponibles	26 277	34 015	42 180	42 180	42 180	35 942

Le tableau 5 montre toutes les sources de recettes générées par la CCG, mais ne comprend pas le crédit parlementaire. Les revenus disponibles représentent les recettes tirées des droits et des contrats relativement aux services offerts par la CCG. Ces revenus servent à amortir une partie des coûts de prestation de ces services.

Tableau 6 : Fonds renouvelable de la CCG

État des résultats

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Revenus						
Crédit parlementaire	33 046	37 506	21 293	21 293	21 293	21 829
Revenus disponibles	26 277	34 015	42 180	42 180	42 180	35 942
Total	59 323	71 521	63 473	63 473	63 473	57 771
Dépenses						
Fonctionnement :						
Salaires et avantages sociaux	47 983	49 277	44 399	44 399	44 399	49 696
Dépréciation	2 040	2 052	3 364	3 364	3 364	1 857
Réparations et entretien	253	333	512	512	512	430
Services administratifs et de soutien	8 260	9 619	11 770	11 770	11 770	9 140
Services publics, matériel et fournitures	1 605	2 186	2 484	2 484	2 484	1 947
Marketing	264	270	181	181	181	215
Total des dépenses	60 405	63 737	62 710	62 710	62 710	63 285
Excédent (déficit)	(1 082)	7 784	763	763	763	(5 514)

Le tableau 6 montre la répartition des coûts associés aux revenus disponibles.

État de l'évolution de la situation financière

(en milliers de dollars)	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses réelles 2003-04	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Excédent (déficit)	(1 082)	7 784	763	763	763	(5 514)
Plus : postes hors trésorerie						
Dépréciation/amortissement	2 040	2 052	3 364	3 364	3 364	1 857
Charge estimative des indemnités de cessation d'emploi	679	672				654
Gain sur la cession de biens ou de matériel		(46)				(7)
Modification du fonds de roulement	857	(2 033)				1 357
Activités d'investissement :						
Acquisition de biens amortissables	(1 847)	(1 451)	(4 000)	(4 000)	(4 000)	(2 962)
Excédent de trésorerie (besoin)	647	6 978	127	127	127	(4 615)

Le présent tableau présente la conversion de l'information des états financiers de la valeur comptable à la comptabilité de caisse.

Utilisation des autorisations

(en milliers de dollars)	Dépenses actuelles 2002-2003	Dépenses actuelles 2003-2004	2004-2005			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
Autorisation	2 000	2 000	2 254	2 254	2 254	2 254
Réduction :						
Solde au 1 ^{er} avril	9 155	9 802	16 780	16 780	16 780	16 780
Excédent (déficit) de fonctionnement	(9 155)	(9 802)	(16 780)	(16 780)	(16 780)	(16 780)
Excédent prévu (réduction)	647	6 978	127	127	127	(4 615)
Solde prévu au 31 mars	2 647	8 978	2 381	2 381	2 381	(2 361)

Ce tableau représente l'excédent (réduction), qui comprend l'INASAF (comptabilité de caisse) plus les autorisations réservées aux activités du fonds renouvelable.

Tableau 7 : Rapport sur les frais d'utilisation pour 2004-2005 – Loi sur les frais d'utilisation

Frais d'utilisation	Type de frais	Pouvoir d'établissement des frais	Date de la dernière modification	2004-2005				
				Revenu prévu (000 \$)	Revenu réel (000 \$)	Coût total (000 \$)	Norme de rendement	Résultats liés au rendement
Inspection à l'arrivage	R	Annexe I – Règlement sur les grains du Canada (RGC)	1991	4 956	5 947	9 769	Voir annexe 6	Voir annexe 6
inspection à la sortie	R	Annexe I - RGC	1991	11 240	12 120	11 292	Voir annexe 6	Voir annexe 6
Pesée à l'arrivage	R	Annexe I – RGC	1999 Annexe I RGC	1 336	1 587	3 278	Voir annexe 6	Voir annexe 6
Pesée à la sortie	R	Annexe I – RGC	1991	5 766	6 337	5 712	Voir annexe 6	Voir annexe 6
Enregistrement et annulation	R	Annexe I - RGC	1991	2 949	3 258	835	Voir annexe 6	Voir annexe 6
Agrément	R	Annexe I - RGC	1991	84	180	1 077	Voir annexe 6	Voir annexe 6
Services d'analyse	O (Seul fournisseur du service)	Loi sur les grains du Canada	2001	ND	30	88	Voir annexe 6	Voir annexe 6
Total				26 331	29 429	31 963		

Tableau 7 : Rapport sur les frais d'utilisation pour 2004-2005 (suite) – Loi sur les frais d'utilisation

		Années de planification					
		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
Frais d'utilisation	Type de frais	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)	Revenu prévu (000 \$)	Coût total estimatif (000 \$)
Inspection à l'arrivage	R	6 020	9 199	5 702	8 931	5 702	9 154
Inspection à la sortie	R	12 246	10 634	11 598	10 323	11 598	10 581
Pesée à l'arrivage	R	1 558	3 087	1 476	2 997	1 476	3 072
Pesée à la sortie	R	6 245	5 379	5 915	5 222	5 915	5 353
Enregistrement et annulation	R	3 231	786	3 060	763	3 060	782
Agrément	R	179	1 014	169	984	169	1 009
Total		29 480	30 099	27 921	29 221	27 921	29 951

La plupart des recettes de la CCG sont tirées des droits imposés pour les services d'inspection et de pesée du grain exporté à partir des silos terminaux.

Les coûts totaux ne représentent que les coûts directs associés aux recettes générées. Les coûts indirects ne sont pas compris dans les calculs du présent tableau.

Tableau 8 : Réponse aux vérifications et aux évaluations pour l'exercice 2004–2005

Réponse au rapport du vérificateur général

Rapport du BVG 1999, chapitre 11 (Portefeuille de l'Agriculture – Les frais d'utilisation)

11.111(2). Les organisations devraient adopter des normes concrètes de prestation de service (y compris la mesure de la satisfaction des clients) qui feraient régulièrement l'objet d'une surveillance et de rapports.

Progrès de la CCG réalisés en 2005 :

L'élaboration et l'approbation des normes de service se poursuivent. Des mesures du rendement propres à chaque unité de la CCG sont en cours d'élaboration. Les réunions semestrielles d'examen par la direction au sein des Services à l'industrie donnent des résultats concrets et continuent d'améliorer le rendement de l'organisme en ce qui a trait au respect des normes de service publiées. Les améliorations apportées au système de recours en ligne, quant à sa conception et son accessibilité, le rendent plus convivial. On ne prévoit pas chercher à obtenir, en raison des coûts, la certification ISO pour le Laboratoire de recherches sur les grains et pour les activités de première ligne avec les clients des Services.

11.111 (9). Des principes directeurs harmonisés avec la politique du gouvernement devraient être élaborés pour permettre à une personne de relever les situations dans lesquelles il y a lieu d'imposer des frais d'utilisation, de comprendre la différence entre les avantages privés et publics, de comprendre la manière dont a été déterminé le montant exigé et de veiller à l'application constante et équitable des principes au sein de l'organisation.

Progrès de la CCG réalisés en 2005 :

- La CCG continue d'utiliser un modèle d'établissement des coûts qui définit la différence entre les avantages privés et publics, en fonction des responsabilités en matière de réglementation et de fourniture de services de la CCG. La CCG dispose de données comparatives du modèle d'établissement des coûts pour quatre exercices et continue d'être en mesure d'analyser les tendances. La CCG utilise le modèle d'établissement des coûts pour définir son architecture des activités des programmes (AAP); le modèle d'établissement des coûts et l'AAP sont interreliés.
- La CCG a élaboré des tarifs d'établissement des coûts conséquents, fondés sur le *Guide pour l'établissement des coûts des extrants* du Conseil du Trésor, dont elle se sert pour établir les tarifs pour le recouvrement des coûts afférents aux droits, aux contrats, à la gestion de projet et à l'analyse coûts-avantages. La méthode utilisée pour le modèle et les tarifs d'établissement des coûts de la CCG sont semblables, ce qui assure une correspondance entre les deux.
- Les employées de la CCG ont reçu une formation et de la documentation sur le modèle et les tarifs d'établissement des coûts. En outre, on a élaboré des gabarits et des procédures d'établissement des coûts pour aider les employés à faire cet exercice; les gabarits et les procédures sont affichés sur le site intranet PersonNet de la CCG.

11.111 (11). Bien que le facteur temps puisse varier selon la nature et l'importance du secteur, les organisations devraient revoir chacun de leurs programmes, avec et sans frais d'utilisation, afin de relever les incohérences entourant les frais, les occasions d'atteindre des bénéfices au-delà de la production de recettes, les occasions de simplifier la structure des frais et les frais qui contrastent avec les objectifs du programme ou la stratégie et les principes de l'organisation en matière de frais d'utilisation. Ce processus devrait permettre de préciser les modifications qui devraient être apportées aux frais d'utilisation et la manière de les apporter.

Progrès de la CCG réalisés en 2005 :

La CCG a mis sur pied un comité sur les frais d'utilisation formé de représentants des divisions de l'organisme. Les réalisations attendues du comité sont les suivantes :

- Revoir les droits fixés et déterminer s'il y a chevauchement ou redondance et si ces droits peuvent faire l'objet de contrats :
 - Depuis le début de l'exercice, la CCG a réduit le nombre de droits de 299 à 249 et cerné 57 autres droits qui feront l'objet d'un examen et qui seront peut-être éliminés. La CCG éliminera 44 droits supplémentaires au cours d'une période de trois ans dans le cadre d'une réaffectation des

dépenses.

- Établir une base de données de tous les droits imposés par la CCG, afin de faciliter la présentation des rapports destinés au public et de se conformer à la *Politique sur les normes de service applicables aux frais d'utilisation externes* du Conseil du Trésor. Les données que la CCG prévoit entrer dans la base de données sont les suivantes (certaines sont déjà disponibles, tandis que d'autres devront être générées) :
 - Codes des droits, descriptions des droits, avantages pour le client, engagements et principes en matière de service, objectifs de prestation relatifs aux normes de service, coûts associés à la prestation de service, mécanisme de plainte et de recours.
- Publier des renseignements pertinents sur les droits sur le site Web de la CCG.

11.111 (14). Les organisations devraient évaluer la portée des recettes et les autres avantages engendrés par les frais d'utilisation. Elles devraient également dresser la liste des frais d'utilisation qui ont engendré des résultats positifs et mesurables pour les contribuables et les rendre publics.

Progrès de la CCG réalisés en 2005 :

La CCG a mis sur pied un comité sur les frais d'utilisation formé de représentants des divisions de l'organisme. Deux des principales réalisations attendues du comité sont les suivantes :

- Créer une base de données de tous les droits imposés par la CCG qui contiendra les données suivantes :
 - Codes des droits, descriptions des droits, avantages pour le client, engagements et principes en matière de service, objectifs de prestation relatifs aux normes de service, coûts associés à la prestation de service, mécanisme de plainte et de recours.
- Publier des renseignements pertinents sur les droits sur le site Web de la CCG.

11.111 (16). Lorsque les frais d'utilisation sont matériels, les organisations devraient apporter des améliorations importantes à la qualité des renseignements publics sur les frais d'utilisation, afin que les parlementaires et le public comprennent la stratégie, les principes, les plans et le rendement des frais d'utilisation de l'organisation.

Progrès de la CCG réalisés en 2005 :

La CCG prévoit effectuer une révision complète de tous les renseignements relatifs aux droits actuellement affichés sur son site Web. La description des droits sera plus compréhensible. La CCG poursuit l'élaboration et l'approbation des normes de service.

Vérifications ou évaluations externes

PricewaterhouseCoopers LLP – Cette firme a effectué la vérification financière annuelle du fonds renouvelable de la CCG. Aucun redressement n'a été recommandé. Le rapport est rédigé exclusivement à l'intention de la CCG, de TPSGC et de la vérificatrice générale du Canada.

Vérifications ou évaluations internes

Examen des activités d'agrément – L'examen et le plan qui en découle sont affichés sur le site Web de la CCG.

- Sommaire :
<http://grainscanada.gc.ca/Pubs/corporate/intreview/summary-f.htm>
- Plan d'action de gestion
<http://grainscanada.gc.ca/Pubs/corporate/intreview/plan-f.htm>

Tableau 9 : Approvisionnement et marchés

CCG	
Points à adresser	Commentaires de l'organisation
1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans l'exécution des programmes	Le rôle principal joué par l'approvisionnement et les marchés est de fournir des biens et services d'une manière efficace, rapide et prudente; de respecter les politiques et les lignes directrices du SCT, et de se conformer aux lois en vigueur et aux accords commerciaux.
2. Survol de la façon dont l'organisme administre sa fonction d'approvisionnement	<p>L'équipe de l'approvisionnement, située à l'administration centrale, est formée d'un agent/superviseur de négociation des marchés, d'un agent d'approvisionnement et des marchés, d'un commis à l'approvisionnement et d'un commis au contrôle des biens. L'équipe est responsable de 95 % des activités d'approvisionnement et de passation de marchés réalisées au sein de l'organisme à l'échelle nationale. L'équipe s'occupe des approvisionnements et des marchés pour le compte de l'administration centrale et la région des Prairies. L'équipe s'occupe également des activités liées aux contrats de service, à l'acquisition d'immobilisations et aux produits particuliers, pour le compte des bureaux régionaux de la CCG.</p> <p>Les demandes d'approvisionnement et de marchés sont assignées aux membres de l'équipe selon divers aspects relatifs à la demande, soit la complexité, le produit, la division ou la région et la valeur.</p>
3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficaces en matière d'approvisionnement	<p>L'équipe de l'approvisionnement contribue très intensément à l'initiative d'analyse des dépenses dans le but de cerner les économies possibles. Dans le cadre de cette initiative, l'équipe de l'approvisionnement travaille avec les membres des équipes des finances et de la TI de la CCG, ainsi qu'avec les fonctionnaires de TPSGC à Ottawa et des consultants dont les services ont été retenus par TPSGC.</p> <p>L'équipe de l'approvisionnement s'affaire également au passage vers l'obligation de recourir aux offres à commandes et à la gestion de cette nouvelle mesure dans tous les bureaux divisionnaires et régionaux de la CCG. Les travaux de l'équipe en ce sens comprennent l'analyse et l'utilisation appropriée des offres à commandes existantes, et l'élaboration de nouvelles offres à commandes qui conviendront aux exigences uniques de la CCG.</p>

Tableau 10 : Initiative d'amélioration des services

Division de la CCG	N ^{bre} de programmes/services visés par un plan d'amélioration des services	N ^{bre} de services évalués dans l'enquête d'Ipsos-Reid de 2002-2003	N ^{bre} de services externes (axés sur la clientèle) soumis à une amélioration continue
Services à l'industrie	30 procédures ISO (plan d'amélioration continue en place)	3	55 services
Laboratoire de recherches sur les grains	tous (plan d'amélioration continue en place)	0	44 procédures de laboratoires
Services à l'organisme	1	0	2 (toutes les autres sont internes)

Principales réalisations en matière d'amélioration du service axé sur la clientèle :

- Élaboration de normes pour tous les services externes axés sur la clientèle.
- Maintien d'excellents services d'analyse de la qualité et de classement des grains; ces services continuent d'être la pierre angulaire de l'industrie céréalière du Canada, dont les normes de qualité sont parmi les plus rigoureuses au monde.
- Élaboration de normes propres aux Services à l'organisme pour appuyer les services axés sur la clientèle et pour améliorer le rendement de la gestion de l'organisme.
- Amélioration du suivi et de la réponse aux appels des clients.
- La représentation au sein du Comité de normalisation des grains de l'Ouest a été considérablement élargie grâce à la création de sous-comités sur des produits précis auxquels participent des producteurs et des membres de l'industrie.

SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Annexe 4 : Initiatives gouvernementales

La CCG s'engage à s'acquitter de ses obligations envers les initiatives gouvernementales de la manière la plus efficace et rentable possible. Les coûts liés aux initiatives gouvernementales sont pris en compte dans l'établissement des coûts pour atteindre les résultats stratégiques. En mettant en œuvre les initiatives gouvernementales, la CCG continue à confirmer sa place au sein du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La CCG a continué de perfectionner son processus d'établissement des coûts et d'analyse coûts-avantages. Ce processus a amélioré la régularité et la fiabilité du modèle d'établissement des taux horaires visant le recouvrement des coûts liés aux contrats de service externes.

Les initiatives gouvernementales visant une saine gestion de l'organisme ne se limitent toutefois pas uniquement à la rentabilité. Elles se traduisent également par une équipe de gestion compétente et motivée, qui est en mesure d'appliquer les règlements et de fournir les services essentiels au maintien de la compétitivité et de la prospérité de l'industrie céréalière. À cette fin, la CCG a réitéré son engagement à l'égard d'autres initiatives de portée gouvernementale comme la modernisation de la fonction de contrôleur, la prestation de services dans les deux langues officielles, la promotion d'une culture d'apprentissage au sein de l'organisme et la mise en œuvre du projet Gouvernement en direct (GED).

Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant l'efficacité de certaines activités et de certains programmes jugés essentiels pour le gouvernement.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Initiative de modernisation de la fonction de contrôleur au sein de la CCG. Examen des progrès, identification des lacunes et élaboration de plans d'action. Mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilisation.	<ul style="list-style-type: none"> Les activités liées à la modernisation de la fonction de contrôleur ont été intégrées au plan d'action du cadre de gestion et de responsabilisation (CGR) de la CCG. La portée élargie du CGR permet d'y inclure davantage d'initiatives de développement. On suit de près les résultats des activités de la CCG visant la mise en œuvre des 10 éléments du CGR et des indicateurs de rendement établis pour chacun des éléments. Cette initiative favorise le passage d'une perspective strictement financière à une approche de gestion plus globale et plus intégrée.
Amélioration du cadre de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> La CCG a entrepris l'élaboration du profil de risque de l'organisme afin d'informer le personnel de la CCG des outils à utiliser pour évaluer les risques en fonction de l'importance du défi ou des décisions. Cette initiative devrait prendre fin à l'automne 2005.
Exécution des vérifications internes prévues	<ul style="list-style-type: none"> Les secteurs de risques importants à évaluer seront cernés parallèlement à l'élaboration du profil de risque de l'organisme.
Élaboration du cadre de mesure du rendement	<ul style="list-style-type: none"> Le plan d'action du CGR confirme l'engagement de la CCG envers les principes et les objectifs du CGR. On a élaboré des lignes directrices sur les conflits d'intérêt.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG appuie les huit valeurs fondamentales du CGR en organisant des discussions au sein des unités et en définissant le comportement acceptable. • On poursuit le cadre de mesure du rendement.
Inclusion de toutes les activités de la CCG et du mode d'évaluation du rendement dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP)	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités courantes et prévues et leur mesure de rendement pour 2005 sont présentées dans le RPP de 2005-2006 de la CCG.
Assurance que les objectifs des employés sont liés aux objectifs opérationnels et aux besoins de perfectionnement cernés	<ul style="list-style-type: none"> • Grâce aux discussions sur la mesure du rendement, la CCG aide les employés à comprendre de quelle manière le travail de chacun contribue au succès de l'ensemble de l'organisme.
Conformité aux exigences de la Politique des frais d'utilisation externe du CT et, le cas échéant, à celles de la loi C 212. Peaufinage du modèle d'établissement des coûts de la CCG.	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus et les coûts ont été mis en concordance avec la structure de l'AAP. On a entrepris la compilation des normes de services et des mesures de rendements liés aux droits existants, et l'établissement des coûts par service.
Atteinte des objectifs de la prochaine étape de l'initiative GED, c.-à-d, passage des services à un environnement en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet Gouvernement en direct est l'un des piliers du programme Résultats pour les Canadiens et les Canadiennes. Grâce au site Web de la CCG, la population canadienne a un accès rapide et facile aux renseignements, aux politiques, aux annonces et aux activités de l'organisme. La CCG offre de nombreux services en ligne : service d'abonnement pour recevoir les communiqués, des données statistiques sur les grains et des rapports sur la qualité des grains; service de déclaration pour les sociétés agréées; lexique bilingue de la terminologie céréalière; de nombreux autres services à l'intention des producteurs et de l'industrie céréalière, y compris les normes sur les grains et des calculateurs pour déterminer la teneur en eau. Les Canadiens et les Canadiennes peuvent utiliser la voie électronique pour présenter leur demande de renseignements ou pour formuler une plainte. http://grainscanada.gc.ca/
Expansion de l'utilisation des normes de services et de mesures fiables en ce qui a trait aux services clés	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les services de première ligne, tant obligatoires que facultatifs, ont été offerts en respectant les normes de service établies.
Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des changements à apporter au mécanisme de prestation des services en fonction des résultats de	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats de l'enquête effectuée par Ipsos-Reid en 2003 continuent d'avoir une grande incidence sur la prestation de services. Des groupes nationaux d'inspection et de pesée ont étudié les suggestions formulées par les clients pour améliorer les services. Plusieurs d'entre elles ont été intégrées aux opérations par le truchement de l'examen de la gestion effectué au titre de la

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
l'enquête auprès des clients externes (Initiative d'amélioration des services)	certification ISO et de d'autres processus internes; d'autres suggestions sont encore à l'étude.
Élaboration d'une stratégie pour la mise en œuvre de la modernisation des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité de consultation syndicale-patronale (CCSP) obligatoire a été constitué. • On conçoit actuellement un système de gestion informelle des conflits (SGIC). On a entrepris des discussions avec les agents négociateurs sur les principes du processus de consultation.
Mise en œuvre du plan d'équité en matière d'emploi de la CCG	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan d'équité en matière d'emploi de la CCG a été élaboré et on procède à sa mise en œuvre.
Élaboration de stratégies pour réagir aux résultats du Sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux réalisé en 2002	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG publie, environ toutes les six semaines, un bulletin de nouvelles et le distribue sur le site intranet (PersonNet). Il contient des articles et des renseignements permettant aux employés d'être au courant des divers enjeux importants et intéressants qui touchent l'organisme. • On a établi les compétences de base propres à la CCG et on se sert de cet outil dans les activités de recrutement, de promotion et de perfectionnement du personnel. • La CCG exécute un programme annuel de reconnaissance de ses employés.
Promotion et mise en application actives des dispositions de la <i>Loi sur les langues officielles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le comité des langues officielles de la CCG continue de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentent. <ul style="list-style-type: none"> ○ On a entrepris l'examen de l'affichage externe de tous les bureaux de la CCG et les problèmes soulevés seront réglés au cours des prochaines années. ○ On a dégagé des ressources pour la formation linguistique (français) des employés de Winnipeg qui souhaitaient perfectionner leur connaissance du français. ○ On a commencé la planification du sondage sur les langues officielles. Le sondage sera mené au début de 2005-2006. ○ Le Commissariat aux langues officielles s'est penché sur une plainte concernant le service au bureau de la CCG à Montréal. La plainte a été jugée sans fondement.
Examen des secteurs de responsabilités partagées avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres organismes pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de lacunes en ce qui a trait au système d'assurance de la salubrité du grain, aux OGM, à la préservation de l'identité et aux grains	<ul style="list-style-type: none"> • On a organisé des rencontres et des conférences téléphoniques avec l'ACIA et AAC pour discuter de la présence de plants adventifs. Les employés de la CCG sont continuellement en contact avec les chercheurs des laboratoires de l'ACIA et d'AAC pour veiller à la complémentarité des recherches. • Le groupe de travail sur les plants adventifs a identifié 17 cas de matériel GM touchant les industries céréalière et semencière. On a élaboré des plans d'action pour régler les problèmes cernés; ils seront mis en œuvre en 2005-2006 grâce à des fonds venant de la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie. • La CCG et l'ACIA ont échangé des méthodes d'identification de l'orge fondées sur l'ADN. • La CCG et l'ACIA ont échangé, et continuent d'échanger, en vue

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
étrangers	<p>de valider des méthodes de détection des grains GM.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCG, en collaboration avec AAC et l'ACIA, a lancé une initiative visant à établir un mécanisme pour minimiser les fuites de variétés de blé américain dans le régime de manutention du grain canadien. • Le groupe de travail sur l'assurance de la salubrité du grain a organisé, et continue d'organiser, des discussions préliminaires sur l'élimination du grain contaminé et de d'autres substances.
Réaction aux lacunes et aux chevauchements des programmes exécutés aux laboratoires de la CCG et à ceux de l'Institut international du Canada pour le grain	<ul style="list-style-type: none"> • Le travail de l'IICG vise principalement la formation et l'essor du secteur, tandis que les travaux du LRG de la CCG visent essentiellement la recherche. On poursuit toutefois la coordination des deux groupes pour éviter les chevauchements. Un certain nombre de projets conjoints sont en cours.
Contrôle phytosanitaire des installations d'entreposage des grains pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG continue d'inspecter les silos pour vérifier le respect des exigences phytosanitaires pour le compte de l'ACIA. • Le fait que la CCG soit le seul organisme à effectuer le contrôle phytosanitaire des silos élimine les occasions de chevauchements de service et veille à l'exécution du mandat du gouvernement.
Réalisation de projets de l'ACDI en Ukraine, au Paraguay et dans d'autres pays pour contribuer à l'élaboration de systèmes d'assurance de la qualité du grain dans ces pays	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a fourni des services de formation et de consultation en Ukraine, au Paraguay, en Chine et au Brésil. De nouvelles normes de qualité des grains ont été élaborées au Paraguay. En Ukraine, un système de récépissé d'entrepôt a été mis en œuvre et on a entrepris le réaménagement complet des laboratoires centraux situés à Kiev. Avec l'aide de la CCG, la Chine élabore de nouvelles politiques relatives à l'entreposage des grains, à la qualité et au transport dans l'Ouest du pays. La CCG a fourni des conseils au Brésil concernant la qualité du grain et les systèmes d'analyse en laboratoire. Les projets réalisés en Ukraine, en Chine et au Paraguay seront achevés au cours de l'exercice 2005-2006.

Annexe 5 : Services généraux

La CCG s'engage à réaliser son mandat au titre de la *Loi sur les grains du Canada* de la manière la plus efficace et rentable possible. Les coûts liés aux services généraux sont pris en compte dans l'établissement des coûts pour atteindre les résultats stratégiques.

La CCG privilégie un effectif compétent et motivé en mesure d'appliquer les dispositions réglementaires et de fournir des services essentiels à la prospérité de l'industrie céréalière. La stratégie de croissance à long terme de la CCG doit donc prévoir un milieu de travail inclusif et diversifié, représentatif des citoyens qu'elle sert.

Les services généraux, notamment les fonctions de soutien de l'organisme comme la santé et la sécurité, la technologie de l'information, les communications, les ressources humaines, les finances et l'administration, permettent à la CCG de réaliser ses résultats stratégiques.

Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant l'efficacité de certaines activités et de certains outils de mesure liés à des programmes précis, notamment en ce qui concerne le nombre d'accidents, le respect des exigences législatives et le suivi de la satisfaction des clients par rapport aux normes de service.

Activités connexes en 2004-2005	Résultats en 2004-2005
Gestion et amélioration continue d'un programme efficace de santé et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • En 2004-2005, on a mis l'accent sur la formation en premiers soins des superviseurs de Vancouver, sur le recours au SIMDUT et aux fiches signalétiques par les employés du LRG, sur la formation relative aux procédures en cas d'urgence à l'intention du personnel de Winnipeg, et sur la formation en matière d'enquête sur les accidents à Vancouver et à Thunder Bay. • Le Comité national sur les politiques en matière de santé et de sécurité a examiné et modifié les politiques sur la préservation de l'ouïe, sur la protection des voies respiratoires, sur la sécurité durant les déplacements et sur les chaussures de protection. • On a mis en œuvre une nouvelle politique à l'intention des employés travaillant seuls et une autre sur les soins médicaux d'urgence. • On travaille actuellement à l'élaboration d'un programme de prévention des risques prévu dans le <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail</i> de la partie II du <i>Code canadien du travail</i>. On poursuit les analyses du milieu, entre autres : la détermination du degré de poussière dans les bureaux d'inspection et de pesée de Vancouver, la détermination de la contamination par la moisissure à l'administration centrale à Winnipeg, ainsi que la détermination du degré de poussière et l'évaluation des mesures préventives dans les bureaux d'inspection à Montréal. On a également mené une analyse de routine des composés organiques volatiles au LRG. • On a commencé à élaborer un programme de bien-être à l'échelle de la CCG, ainsi qu'à évaluer des fournisseurs de services possibles pour l'offre de séances de gestion du stress.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les normes de services ont toujours été respectées et on n'a reçu aucune plainte de clients. On a reçu des commentaires constructifs de cinq clients relativement à des questions précises de santé et de sécurité. • Le système de déclaration des incidents liés à la santé et à la sécurité s'améliore; les données relatives aux incidents de santé et de sécurité sont désormais incluses dans la compilation des statistiques annuelles, ainsi que le temps perdu en raison d'accidents. • Le nombre d'accidents déclarés a diminué d'environ 25 %; on en a compté 26 en 2004.
Communications internes efficaces : site Web des employés, bulletins, présentations du chef de l'exploitation et séances trimestrielles de planification de la direction	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a lancé, en décembre 2002, un bulletin de nouvelles qu'elle continue de publier aux six semaines. • Des bulletins du personnel de la CCG sont publiés selon les besoins. http://grainscanada.gc.ca/new/newmenu-f.htm. • La CCG organise des séances trimestrielles de planification de la direction depuis novembre 2001. • La CCG organise des rencontres avec les employés sur la situation de l'organisme (Odyssée), à tous les printemps, depuis avril 2001. • On poursuit la visite des lieux de travail et des employés aux silos riverains.
Élaboration et gestion d'une infrastructure de technologie de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de l'exercice 2004-2005, on a amélioré les processus de développement et d'achat de logiciels. Par conséquent, les projets entrepris correspondent mieux aux objectifs organisationnels grâce à l'établissement des priorités et à la gestion de projet. Dans la mesure du possible, on continue d'acquérir les logiciels plutôt que de les développer sur place. Les délais et les exigences des utilisateurs ont été respectés dans les cas où il a été nécessaire de développer un logiciel sur place.
Élaboration, acquisition et mise en application de logiciels	<ul style="list-style-type: none"> • Les services de technologie de l'information de la CCG ont poursuivi leur plan de gestion des serveurs visant à accroître la puissance et les capacités du réseau, et à réduire le nombre de serveurs. • On a continué les travaux d'amélioration et de mise à niveau de l'infrastructure (mise à l'essai du protocole Internet) afin de garantir un accès rapide aux données. On a accru la capacité de contrôler l'accès aux données (implémentation des logiciels ECORA and WEBSense pour gestion du bureau et de l'Internet). On a pris des mesures pour sécuriser et contrôler l'archivage des données grâce à l'augmentation de la capacité d'archivage et à l'installation de Hummingbird DM, ainsi qu'à la mise en œuvre de procédures relatives à l'archivage des courriels.
Communication de données sur les stocks, sur la manutention des grains, et sur les opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques de TI ont été soumises à un examen et puis mises à jour, compte tenu de l'évolution dans ce domaine. Une politique de sécurité de la TI a été mise en œuvre en 2004-2005 et les politiques relatives à Internet et à la messagerie électronique ont été revues. • Des outils logiciels ont été mis en œuvre pour mieux surveiller la conformité à la politique de TI de la CCG. D'autres modifications seront apportées à la politique de TI selon les besoins.
Soutien stratégique à tous les groupes de travail	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a offert un soutien important à l'initiative de conformité à l'agrément, à l'élaboration de la Stratégie d'assurance-qualité du blé et à la réaction du Canada à la décision du groupe d'experts de l'OMC.

<p>Consultation des clients pour établir les tarifs conformément aux lignes directrices de recouvrement des coûts du Conseil du Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG mène des consultations préalables à l'examen des renseignements relatifs à l'établissement des coûts, des normes de service et de la mesure du rendement de chacun des droits.
<p>Gestion nationale des processus financiers, des procédures, des projets et des exigences relatives à un organisme central</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En 2004-2005, la CCG a terminé le passage à l'établissement des rapports selon l'AAP. Depuis le 1^{er} avril 2005, la CCG a entrepris les mesures suivantes : divulgation proactive des contrats, divulgation des dépenses de voyages, centralisation des activités de publicité, adhésion à l'initiative des services de voyage partagés, lancement du Système d'information pour la gestion de l'équipement et examen des dépenses.
<p>Établissement de modalités de financement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a entrepris la rédaction de documents de travail sur l'orientation future de l'organisme. Des présentations concernant l'utilisation des surplus actuels de la CCG ont été rédigées et déposées. La CCG a rencontré les organismes centraux et d'autres rencontres sont prévues.
<p>Gestion de programmes et de politiques administratives à l'échelle nationale et régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les problèmes soulevés durant le passage à un nouveau fournisseur de services ont été réglés, mais d'autres sont apparus. En collaboration avec les autres ministères, la CCG surveille la situation de près et fait part de tout nouveau problème aux gestionnaires de projet de TPSGC. • Les procès-verbaux des réunions des agents principaux de voyages à temps plein, ainsi que les bulletins de renseignements sur les voyages du Conseil du Trésor et du fournisseur de services ont été transmis à tous les agents administratifs. Des réunions nationales des agents administratifs ont eu lieu mensuellement pour garantir le respect des politiques et des procédures administratives et pour échanger de l'information. • Une conférence nationale des agents administratifs a eu lieu à Vancouver, en février. • Un questionnaire sur la satisfaction des clients a été envoyé aux employés de l'administration centrale pour confirmer que les services de la salle de courrier respectent bien les normes de service établies.
<p>Gestion des installations et des télécommunications de la CCG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a terminé le déménagement et la mise à niveau des laboratoires de Vancouver. La mise à niveau a permis de régler les problèmes de santé et de sécurité, et d'accès facile aux installations. • Toutes les installations des tiers ont été visitées pour établir l'inventaire des endroits où de l'isolant de vermiculite a peut-être été utilisé dans le passé. • On a formé un comité de santé et de sécurité de l'immeuble auquel participe des représentants des laboratoires. L'objectif du comité est de veiller à la sécurité de toutes les pratiques de laboratoire, et au respect en tout temps de ces pratiques par les locataires. • La nouvelle conception du silo n° 4 à Montréal est terminée. On y a réglé les problèmes de santé et de sécurité, et de normes relatives au milieu de travail. • L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique et de normes relatives aux télécommunications se sont traduites par une économie de coûts. La

	<p>CCG utilise désormais le SAGE à l'échelle nationale, ce qui lui a permis de réaliser des économies supplémentaires. On poursuit les travaux dans ce sens.</p>
<p>Évaluation des locaux actuels de la CCG en ce qui a trait aux capacités et possibilités de relocalisation futures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des normes nationales relatives à l'espace dans les lieux de traitement ont été élaborées et mises en œuvre à mesure que les installations sont rénovées. • En 2004-2005, on a entrepris un programme opérationnel à l'administration centrale de la CCG pour répondre aux besoins futurs des laboratoires en matière de structure, d'électricité et de mécanique. Le programme concerne tous les locataires qui exploitent des laboratoires, soit la CCG, l'IICG et le Centre technique canadien pour l'orge brassicole. On a dressé l'inventaire du matériel de laboratoire des trois organismes.
<p>Élaboration de plans de reprise des activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a poursuivi l'élaboration des plans de reprise des activités dans la région du Pacifique. On prévoit les achever à la fin de l'exercice 2005-2006. Ces plans serviront de modèles aux autres régions de la CCG.
<p>Évaluation des avantages liés à l'obtention de la norme ISO 9002 pour les Services à l'organisme et la possibilité d'obtenir la norme ISO 17025 pour les activités réalisées en laboratoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités liées à l'obtention de la norme ISO 17025 étaient prévues à la planification du budget pour l'exercice 2004-2005, mais elles ont été abandonnées dans le budget définitif en raison du manque de ressources.
<p>Gestion et amélioration continue d'un programme efficace de ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Activités continues en vue d'un effectif compétent, durable et représentatif.
<p>Élaboration d'un cadre de planification de la relève</p>	<ul style="list-style-type: none"> • On a commencé la recherche sur les pratiques exemplaires dans ce domaine et on prévoit lancer le processus de planification de la relève durant l'exercice 2005-2006.
<p>Mise en application d'une nouvelle base de données sur la formation des employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une base de données sur la formation a été établie en janvier 2005. Cet exercice a permis à la CCG de compiler et d'analyser les investissements en apprentissage, de sorte qu'elle pourra prendre des décisions plus éclairées dans ce domaine.
<p>Élaboration d'un plan d'apprentissage pour chacun des employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des animateurs ont été formés et ils ont commencé à offrir à tous les employés des séances de formation sur les plans d'apprentissage.
<p>Mise en œuvre d'un programme d'études pour les gestionnaires et les employés axé sur les compétences de base et les priorités ministérielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ébauche d'un programme d'études a été élaboré en fonction des compétences de base et des priorités ministérielles.

Poursuite de l'amélioration des processus et du perfectionnement des compétences de facilitation au sein de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> • On s'attend désormais à ce que les gestionnaires maîtrisent les compétences de facilitation et qu'ils soient en mesure d'animer des réunions sur le vif.
Modification de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>	<ul style="list-style-type: none"> • On n'a reçu aucune instruction à cet effet en date de mars 2005.

Annexe 6: Normes de rendement et résultats

Frais d'utilisation	Normes de rendement	Résultats du rendement – 2004-005
Inspection à l'arrivage	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les bureaux des Services à l'industrie fournissent aux clients de la CCG des services de haute qualité. • La CCG offre ses services de manière courtoise et professionnelle. • La CCG rédige et distribue les documents requis aux parties intéressées dans les 24 heures suivant le déchargement du grain. • La CCG effectue l'inspection complète des silos en ce qui a trait aux échantillonneurs automatiques, aux évaluateurs de la teneur en protéines, aux humidimètres, aux séchoirs à grain et à d'autre équipement mécanique connexe. • La CCG offre aux entreprises des conseils en matière d'installation de matériel d'échantillonnage neuf ou modifié, de séchoirs à grain ou d'autre équipement mécanique, selon les besoins. • La CCG répond aux demandes de service spéciales des clients. 	<p>Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le personnel de la CCG a inspecté 235 139 wagons de grain à leur arrivée.</p> <p>Le taux de précision du classement des wagons de grain était de 99,1 %.</p> <p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>
Inspection à la sortie	<ul style="list-style-type: none"> • Pendant le transport du grain vers le navire, le camion ou le wagon, la CCG assure la surveillance continue du grade de grain conformément à l'information indiquée sur le bordereau d'expédition. • La CCG analyse les échantillons représentatifs d'une cargaison prélevés à intervalles de 2000 tonnes ou à des intervalles prédéterminés pour le silo terminal en question et, en cas d'anomalie, transmet les résultats à l'expéditeur dans les 20 minutes suivant le début de l'analyse. • La CCG informe le représentant désigné de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la qualité, de façon à minimiser les coûts de rectification. • La CCG maintient un registre officiel des chargements et conserve les échantillons prélevés pendant six mois. La CCG et les clients peuvent ainsi consulter, au besoin, les données relatives à une cargaison particulière. • Les certificats finaux, les lettres d'analyse et les autres documents émis par la CCG contiennent les données exactes sur le chargement. Le format de ces documents est conforme aux dispositions de la législation qui gouverne la CCG. • La CCG émet les certificats pour les cargaisons dans les 24 heures suivant la réception a) des demandes de documentation de la part de l'expéditeur ou de l'exportateur, b) des données sur le chargement provenant de l'unité d'inspection. • La CCG fournit à son personnel les outils et la formation nécessaires à l'application uniforme des protocoles d'inspection. 	<p>Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le personnel de la CCG a émis 955 certificats attestant la qualité du grain, ce qui représentent 19 162 326 tonnes de grain canadien destiné à l'exportation.</p> <p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>

<p>Pesée à l'arrivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG s'engage à fournir les données sur le déchargement dans les 24 heures suivant celui-ci. • La CCG offre ses services de manière courtoise et professionnelle. • La CCG détermine avec précision le poids du grain et facilite la vérification de ce poids par les parties intéressées grâce aux certificats et aux autres documents qu'elle émet. • La CCG surveille de façon continue le poids et les parcours d'acheminement du grain pendant son transport depuis un camion ou un wagon. • La CCG informera les représentants de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la quantité de grain ou une exception, de façon à minimiser les coûts de rectification. • La CCG fournit à son personnel les outils et la formation nécessaires à l'application uniforme des protocoles de pesée officielle. Il s'agit là de son principal objectif de formation. • La CCG répond aux demandes de service spéciales des clients. 	<p>Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le personnel de la CCG a certifié la pesée au déchargement de 235 139 wagons à leur arrivée.</p> <p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>
<p>Pesée à la sortie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG s'engage à fournir les données sur les expéditions avant la fin de la journée ouvrable suivante. • La CCG veille au transfert des documents en temps opportun. • La CCG recueille et traite les données sur les expéditions de manière à faciliter les activités de chargement de l'installation. • La CCG détermine avec précision le poids du grain et facilite la vérification de ce poids par les parties intéressées. • La CCG surveille de façon continue le poids et les parcours d'acheminement du grain pendant son transport vers un camion, un wagon ou un navire. • La CCG informera les représentants de l'installation aussitôt qu'elle découvre une anomalie concernant la quantité de grain ou une exception, de façon à minimiser les coûts de rectification. • La CCG conserve les registres officiels des parcours d'acheminement du grain et des rubans de balances pendant deux ans. • Les certificats finaux et les autres documents émis par la CCG contiennent les données exactes sur le chargement. • La CCG fournit à son personnel les outils et la formation nécessaires à l'application uniforme des protocoles de pesée officielle. Il s'agit là de son principal objectif de formation. 	<p>Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, le personnel de la CCG a certifié la pesée de 19 162 326 tonnes de grain avant son exportation depuis le Canada.</p> <p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>
<p>Enregistrement et annulation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG répond aux demandes téléphoniques ou écrites (courriel) des clients dans les 30 minutes suivant leur réception ou informe les employés par courriel du moment où elle sera en mesure de répondre à leurs questions. • De 7 h 30 à 16 h 30 HNC, la CCG répond aux questions dans les cinq minutes suivant leur réception et dans les 30 minutes, à tout autre moment du jour. • La CCG surveille le système pendant la fin de semaine afin de s'assurer de son bon fonctionnement. 	<p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>

Agrément	<ul style="list-style-type: none"> • Sur réception de tous les documents nécessaires à l'agrément, la CCG effectue un suivi du dossier du demandeur de licence afin de s'assurer que le dossier sera traité et approuvé dans un délai de 10 jours ouvrables (compte tenu de la disponibilité des décideurs). • La CCG informe les titulaires de licence, deux mois avant la date de renouvellement de leurs licences, des exigences en matière d'agrément. • Le jour même de l'émission de la licence, la CCG informe le titulaire de licence que celle-ci a été émise, et veille à ce qu'elle soit postée dans un délai de cinq jours ouvrables suivant l'émission de celle-ci. • La CCG s'assure que les clients sont informés de tout changement dans la situation du titulaire de licence dans un délai de trois jours ouvrables suivant la date du changement. En lieu et place de la norme sur les trois jours ouvrables, la date de la notification officielle du changement par le biais d'une annonce dans les journaux ou dans toute autre publication sera le jour de la prochaine parution de la publication. • La CCG répond dans les 24 heures à toute demande de renseignement des clients. 	<p>Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005, la CCG comptait 109 titulaires de licence, tel que prévu par la <i>Loi sur les grains du Canada</i> et par son <i>Règlement</i>. Il faut cependant remarquer que certains d'entre eux détiennent plus d'une licence (p ex., silo primaire, manutentionnaire et silo de transbordement).</p> <p>Le personnel de la CCG a traité 347 demandes d'information à l'agrément et à l'entreposage.</p> <p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>
Services analytiques du LRG (facultatifs)	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG offre des résultats d'analyse précis dans les plus brefs délais, compte tenu du temps nécessaire pour effectuer correctement l'analyse en question (répétabilité et reproductibilité des méthodes d'analyse). • La CCG offre une assistance technique à ses clients qui désirent mieux comprendre la qualité de leur grain. 	<p>Au cours de l'exercice 2004-2005, le personnel de la CCG a effectué 4 061 analyses du grain.</p> <p>Nous avons rencontré les normes de service en tout temps.</p>